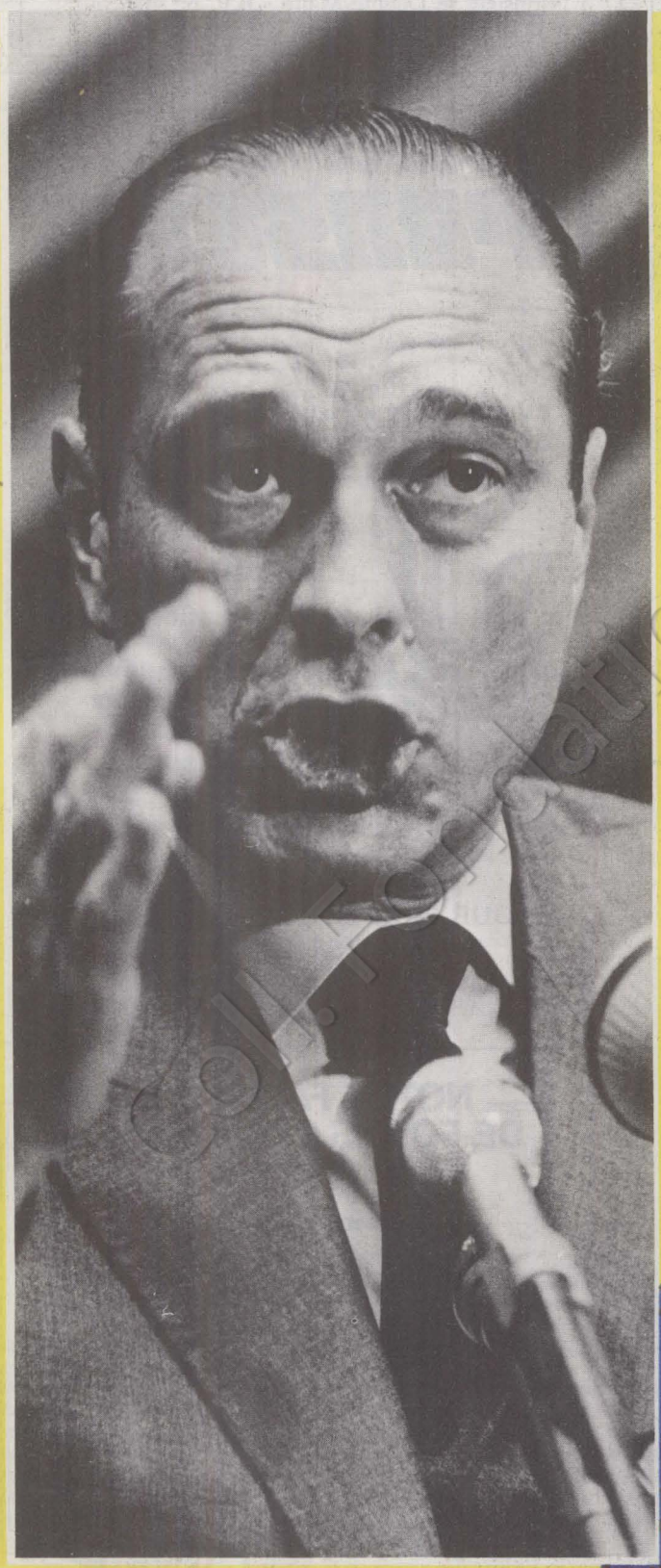
l'unité

L'HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE

30 MAI 1986 — M 2805 - N° 650 - 8 F



IL NE VEUT VOIR QU'UNE SEULE TETE



Collection Jean-Jaurès

les Mariannes

unies vers la cité

33, rue Campagne-Première 75014 Paris
Tél. : 43.27.92.34

AU moment où les formidables mutations des sciences et techniques bouleversent nos modes de vie : vie professionnelle, privée et familiale, où certains s'interrogent sur la nécessaire conciliation entre l'exigence d'une plus forte natalité et le développement du travail féminin, où d'autres s'inquiètent de l'énorme distorsion qui sépare les pays riches des pays pauvres, tandis que par dessus tout cela, les droits des femmes, fraîchement acquis, marquent le pas devant les portes du pouvoir, nous avons décidé de réfléchir sur le devenir de notre société et la notion même de citoyenneté.

Nous vous invitons à venir « plancher » avec nous sur les enjeux du futur qui nous intéressent tous -hommes/femmes.

Du 7 au 12 juillet sur le campus de l'université de Caen, nous réfléchirons sur les thèmes suivants :

— les nouvelles techniques de procréation,

— la démographie : la réalité et les fantasmes,

— les styles de vie et le temps de vivre,

— le dialogue Nord-Sud et les enjeux du tiers monde tels qu'ils sont apparus à la conférence de Nairobi,

— les femmes et le pouvoir.

Et quand nous aurons bien travaillé, il nous sera possible d'aller faire un plongeon dans la mer, la Côte de Nacre n'étant qu'à 18 kilomètres (organisation prévue pour la mer et visites touristiques).

Un programme plus détaillé vous sera envoyé sur simple demande adressée à :

Yvette ROUDY, Assemblée nationale
126, rue de l'Université,
75355 PARIS
Bureau 68-03.

PETITES ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

Réf. 30.5

La ville de Neuilly-sur-Marne
(30 000 habitants)
Recrute

Un(e) attaché(e) d'administration pour son service relations publiques.

Candidatures et C.v. sont à faire parvenir à Monsieur le Député-Maire - B.P. N° 40. 93330 Neuilly-sur-Marne.

transexel

est un groupement de Sociétés de Service à la disposition des collectivités pour :

.la création
.la gestion
.l'organisation
.le développement de leurs réseaux de transport de voyageurs.

TOUR EUROPE - 92080 PARIS
LA DEFENSE CEDEX 07
☎ 47.78.16.60 - TELEX : 610579

NOTRE FAMILLE DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

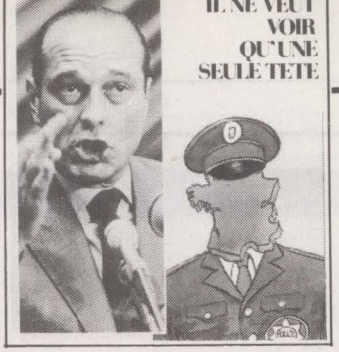
UN INVESTISSEMENT SUR MESURE

HERVET OBLIGATIONS FRANÇAISES	placement diversifié en obligations françaises.	HERVET INVESTISSEMENT	diversifié - croissance.
HERVET OBLI-CROISSANCE	id. ci-dessus mais sans revenu.	HERVET PLACEMENT	diversifié - rendement et valorisation.
PLACEMENT ASSOCIATIF	placement en obligations françaises pour les organismes à but non lucratif.	HERVET 5000	spécialisé en actions françaises MONORY / Compte Épargne Actions.
HERVET COURT TERME HERVET COURT TERME N° 2	placement en obligations françaises pour l'épargne à court terme des particuliers et des entreprises.	HERVET TECHNOLOGIES	valeurs technologies tous pays.
		HERVET PACIFIQUE	valeurs des pays de la couronne du Pacifique.
		HERVET OBLIGATIONS INTERNATIONALES	principalement obligations en devises.

VOTRE GESTIONNAIRE VOUS PROPOSERA UN PANACHAGE DE CES DIFFÉRENTS FONDS ADAPTÉ A VOTRE CAS PERSONNEL

GROUPE HERVET

127, avenue Charles-de-Gaulle 92201 Neuilly-sur-Seine Cedex Tél. : 758.94.02



SOMMAIRE

« L'UNITE »
N° 650
du 30 mai 1986

4 FRANCE

P.s. : sus au cynisme en sautoir, par Jean-Pierre Bédeï.
L'éditorial, par Claude Estier.
Sécurité : il y a quelque chose de pourri au pays des droits de l'homme, par Martine Ducousset.
Chronique de la bêtise annoncée, par Nicole Chaillot.
Me Henri Leclerc : « Retour au temps des suspects et des mouchard », propos recueillis par Jean Liberman.
Repentis : bavures à l'italienne, par Michel Mathieu.

12 AUDIOVISUEL

La guerre de la « Une » aura lieu, par Jean-Paul Liégeois.

14 LOGEMENT

H.l.m. : les temps difficiles, par Frédérique de Gravelaine.

16 SANTE

Irradiés mais bien portants, par Denis Dangaix.
Maladies professionnelles : encore des manques à combler, par Denis Dangaix.

20 MUNDIAL

« No queremos goles, queremos frijoles », par Philippe Maquat.
La noble (!) incertitude du Mundial, par Philippe Maquat.
Au-dessus d'un volcan, par Carlos Ferrari-Lopez.
Algérie : un football non aligné, par Marc Perry.

26 CINEMA

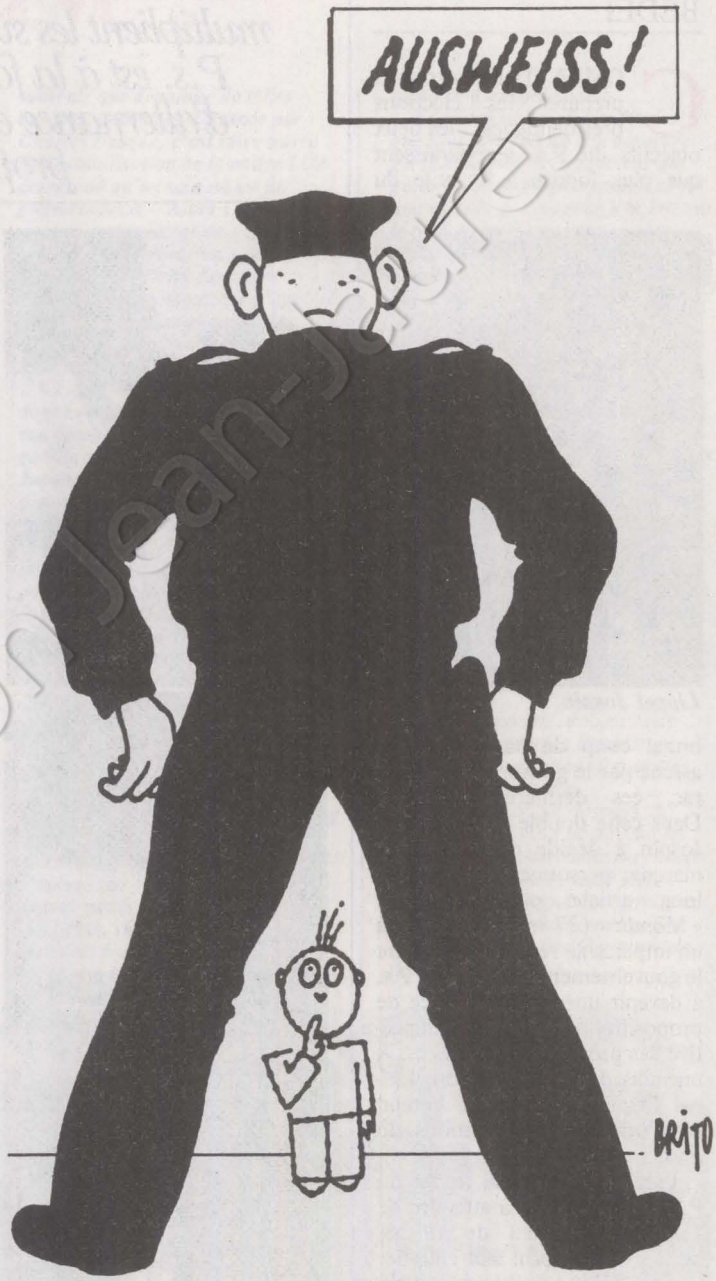
Par Martine Ducousset, Fabian Gastellier et Frédérique de Gravelaine.

28 LIVRES

La chronique littéraire de Claude Glayman.

30 JEUX

Par Rémy Albert



31 TELEVISION

Par Fabian Gastellier.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Rédaction : 12, cité Malesherbes 75009 Paris. Tél. : 48.78.40.73. Administration : 10, rue Solferino 75007 Paris. Tél. : 45.50.34.35. Directeur : Claude Estier ; Rédactrice en chef : Nicole Chaillot ; Grand Reporter : Jean-Paul Liégeois ; Rédaction : Jean-Pierre Bedei, Carlos Ferrari-Lopez, Denis Dangaix, Martine Ducousset, Fabian Gastellier, Stephen Gere, Frédérique de Gravelaine, Claude Jadoul, Paul Leduc, Jean Liberman, Françoise Loriol, Philippe Maquat, Pierre-Yves Poindron. Correspondants à l'étranger : Michel Mathieu (Rome), Jérôme Vaillant (Bonn). Secrétariat de rédaction : Mauricette Duchemin. Dessins : Jean-Pierre Coureuil, Chaussepied, Daullé, Solo, Pym, Forcadell, Bellenger ; Photos : Pascal Lebrun ; Secrétariat : Sylvie Champenois et Colette Tahir ; Publicité : 12, cité Malesherbes. Tél. : 48.78.40.73. Administration : Barbara Broust-Picaud ; Imprimerie : E.T.C. 76190 Yvetot. Société éditrice : S.a.r.l. l'Unité, 12, cité Malesherbes. Capital social : 250 000 F. Principaux associés : Claude Estier, Nicole Chaillot, Lionel Jospin, André Laigniel. Directrice de la publication : Nicole Chaillot. Tirage moyen : 42 000 ex. Cadet Photocomposition, 75009 Paris.

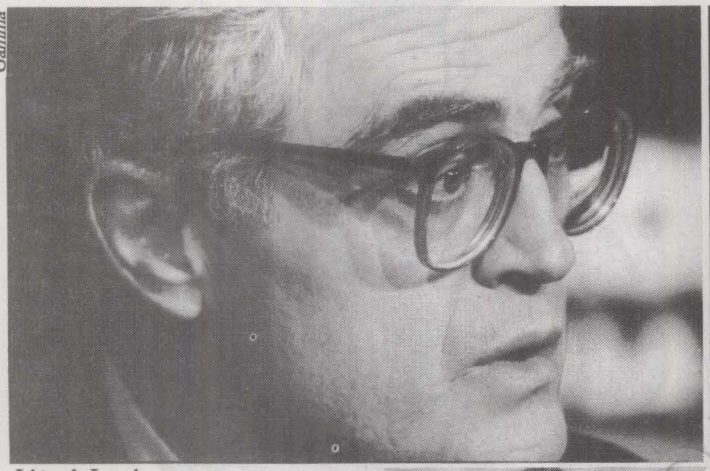
SUS AU CYNISME EN SAUTOIR

PAR JEAN-PIERRE BEDEI

Face à la droite dont les initiatives multiplient les sujets d'inquiétude, le P.S. est à la fois la seule chance d'alternance et la seule force de proposition.

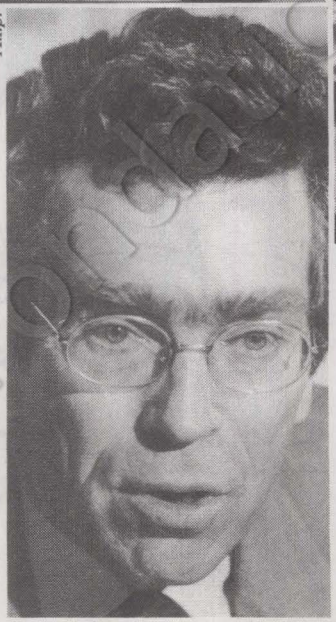
COMBATTRE la droite et préparer les élections présidentielles : les deux objectifs du P.S. n'apparaissent que plus fondés à la suite du brutal coup de barre à droite asséné par le gouvernement Chirac, ces dernières semaines. Dans cette double tâche, Lionel Jospin a décidé d'imprimer sa marque personnelle. Dans un long article publié par le « Monde » (27 mai) il se livre à un implacable réquisitoire contre le gouvernement et engage le P.S. à devenir une « grande force de propositions » dans la perspective des prochaines échéances. A un mois de la Convention, Lionel Jospin montre qu'il entend bien orienter les mutations du Parti socialiste.

Premier constat du leader du P.S. : il n'y a rien à attendre de « ce gouvernement de guichetiers ». Ou plutôt il faut craindre le pire. « Cette politique ne peut pas réussir, notamment sur le plan économique. Et on le voit déjà. La France n'a pas une classe de patrons à la hauteur de son génie et de ses ambitions... On a promis au pays le tout emploi : on risque de n'avoir que le tout licenciement... Faute de grandes perspectives, ce gouvernement porte le cynisme en sautoir... » Et Jospin d'énumérer les motifs d'inquiétude que peuvent nourrir les Français : « Flambée des privilèges, projets aventureux en Nouvelle-Calédonie, alignement diplomatique sur l'I.d.s. américaine, mise en cause des droits du Parlement, volonté d'étouffement de l'audiovisuel, style politique brutal et vulgaire... tout cela ne dit rien qui vaille. » La coïncidence a voulu que le même jour le président du groupe socialiste Pierre Joxe développe le mêmes thèmes à France-Inter en soulignant la relative fragilité d'un gouvernement et d'une majorité divisés.



Gamma

Lionel Jospin.



A.f.p.

Pierre Joxe à France-Inter.



Sipa-presse

Roland Dumas défendant la motion de censure déposée par les socialistes à l'Assemblée.

Face à la droite, le P.S. reste la seule chance d'alternance puisque « dogmatique et anti-unitaire, la direction du P.c. semble vouloir aller jusqu'au bout de l'impasse ». Lionel Jospin en a profité pour faire dans son article quelques mises au point. D'abord sur les antennes et les structures périphériques au P.S. « Les clubs sont utiles pour le débat d'idées... Pourquoi faudrait-il par ailleurs s'émouvoir de ce que des personnalités qui ont occupé des fonctions importantes dans la République s'installent un bureau ou que tel courant se rebaptise ? Le P.S. est un parti de synthèse. Et il s'enrichit de ses éléments divers... Pour le reste chacun sait que c'est en son sein que se passeront les choses décisives. » Jospin répond également à Marchais *(voir « l'Unité » n° 649)* : « Nous ne ferons pas du P.S. un parti démocrate à l'américaine. »

Et il définit le cadre dans lequel doivent travailler les socialistes en préconisant un projet et une action « dont la cohérence soit obtenue par l'adaptation des buts et des moyens. » Sans reprendre l'expression « Changer la vie », le Premier secrétaire pousse le P.S. à « reformuler des réponses concrètes » à des questions comme l'emploi, la santé, l'enseignement, la culture, la sécurité, le logement et les loisirs. Afin d'ériger le P.S. en force de propositions, il envisage trois types de mesures : le réexamen de la déclaration de principes du P.S. (ce qui avait été prévu lors du Congrès de Toulouse en octobre dernier), la préparation de la plate-forme pour l'élection présidentielle, même si, en ce qui concerne la question du candidat socialiste, « nous n'avons pas encore tous les éléments pour la régler ». Enfin le Premier secrétaire relance le « groupe des experts » du P.S. Créée à l'initiative de François Mitterrand en 1972, animée longtemps par Albert Gazier puis par Jean Pronteau, cette structure est chargée d'alimenter le P.S. en propositions concrètes. Lionel Jospin lui redonne vie en en confiant la direction à Claude Allègre, scientifique de renommée internationale et conseiller spécial du Premier secrétaire. Elle regroupe d'anciens ministres comme Michel Delebarre, Henri Nallet, Henri Emmanuelli, des hauts fonctionnaires membres ou pas du P.S. Ce groupe d'experts se compose de quatre commissions : « Le monde et la France dans le monde », « Vie et Civilisation », « La France et l'an 2000 », « Recettes-Dépenses ». Il s'est réuni en assemblée plénière mardi.

D'ici aux vacances, une quarantaine de réunions sont prévues dans les quatre commissions. A l'automne seront organisées des sessions pouvant déboucher sur des colloques. Ce travail de réflexion s'articule de manière complémentaire avec celui des commissions du P.S. « Le Parti socialiste se prépare, explique Lionel Jospin, il mène la bataille de l'opposition et s'est engagé dans un travail de proposition car 1988, c'est court. » ●

L'EDITORIAL

Pourquoi Chirac s'énerve

PAR CLAUDE ESTIER

SAGIT-IL seulement de « couacs » comme l'écrivait mardi le directeur du « Monde » ou est-on déjà entré, un peu plus de deux mois seulement après l'installation du nouveau pouvoir, dans une période d'instabilité politique pouvant déboucher sur une crise plus rapide que prévu ? Il convient d'abord de distinguer deux terrains qui ne sont pas sans liens mais qui ne se recoupent pas exactement : celui de la coexistence entre le président de la République et le Premier ministre et celui des fissures à l'intérieur même du gouvernement et de sa majorité.

Pour ce qui est de la coexistence, François Mitterrand vient d'en rappeler sa conception dans un entretien avec le « New York Herald ». Il y reprend tout ce qu'il avait dit le dimanche de Pentecôte à Solutré et que nous avions analysé ici même la semaine dernière : il ne fait pas la guerre au gouvernement, ni même la « guérilla », mais il défend un certain nombre de grands principes et pour ce qui relève directement de sa compétence, il réaffirme des positions qu'il considère comme fondamentales. S'il a ainsi rappelé à Coëtquidan ses réticences à l'égard du projet américain de l'I.d.s. c'est parce qu'il lui paraît en contradiction avec notre politique de défense qui repose depuis vingt-cinq ans sur la force de dissuasion nationale. Ce faisant, il ne répondait pas à Jacques Chirac qui, approuvant la semaine dernière l'I.d.s., prenait lui-même une position différente de celle, beaucoup plus prudente, qu'il avait exprimée dans son discours programme le 9 avril à l'Assemblée (1). Que le rappel par l'actuel président de ce qui fut de tout temps un des fondements de la doctrine gaulliste ne plaise pas à Pierre Messmer, qui en fut pourtant naguère l'un des gardiens, a de quoi étonner. On remarquera d'ailleurs qu'un autre ancien ministre de la Défense, également membre du R.p.r., Yvon Bourges, qui était présent mardi à Coëtquidan, n'a rien trouvé à redire aux propos présidentiels.

Ce qui conduit à constater que l'agitation politique présente est beaucoup moins due aux tensions qui peuvent exister entre l'Elysée et l'Hôtel Matignon qu'aux incohérences et aux contradictions qui se développent à l'intérieur de la majorité et que le Premier ministre, qui a décidément beaucoup de mal à surmonter sa fébrilité naturelle, semble de moins en moins capable de maîtriser.

D'où son énervement qui l'a conduit, par exemple, la semaine dernière, devant un parterre de sénateurs de droite, à s'en prendre aux journalistes de la télévision en des termes qui jettent une lumière crue sur la véritable signification du projet de privatisation de T.f.1 Projet sur lequel le gouvernement, embarrassé peut-être par les réactions négatives qu'il suscite, n'a toujours pas les idées claires puisque, au moment où François Léotard annonce que la première chaîne sera vendue aux enchères, le ministre des Finances Edouard Balladur, plus conscient sans doute du caractère scandaleux d'une telle liquidation de ce qui est un patrimoine national, préconise une formule permettant de diversifier le futur capital de la chaîne privatisée.

Jacques Chirac trouve « excessifs » les commentaires des journalistes de l'audiovisuel. Mais il n'éprouve pas la même réprobation à l'égard des policiers qui croient devoir séquestrer toute une nuit un groupe d'adolescents sans permettre à leurs parents de prendre contact avec eux. Le Premier ministre ose même soutenir que dénoncer de telles bavures, couvertes d'avance par Charles Pasqua, c'est faire œuvre de déstabilisation de la police ! On comprend qu'au sein même du gouvernement – Albin Chalandon vient opportunément de s'inquiéter de la « supermotivation » policière – et de la majorité certains commencent à s'inquiéter d'une orientation qui, sous prétexte d'assurer la sécurité des citoyens, peut conduire aux pires abus.

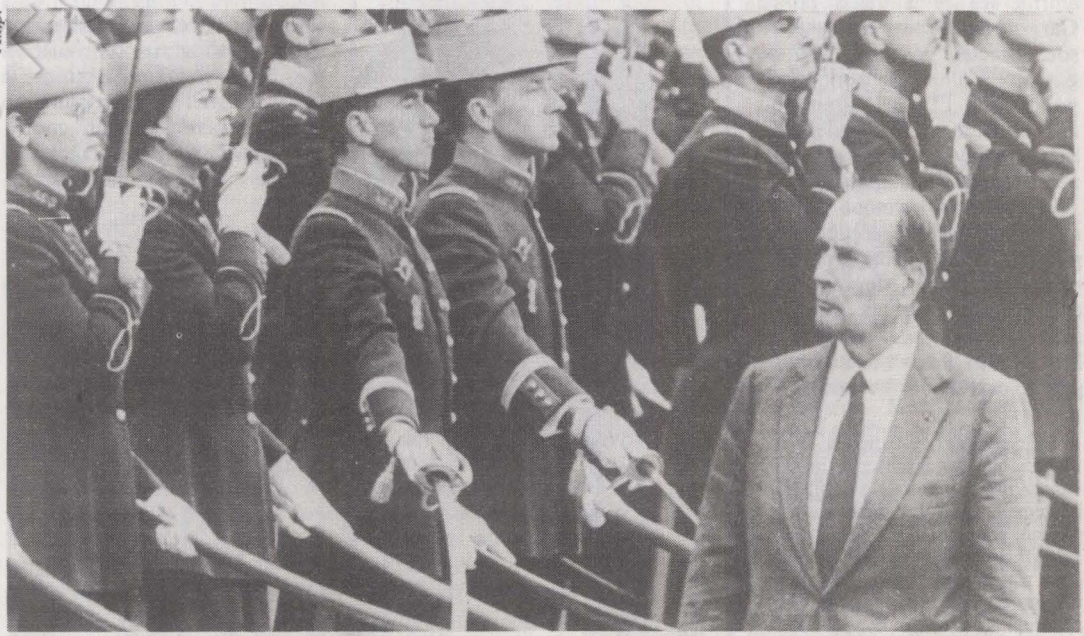
Cette majorité parlementaire, dont Lionel Josin rappelait dans son récent article du « Monde » qu'elle est la seule légitimité de Jacques Chirac, on peut se demander où elle est quand, après avoir eu recours deux fois en une semaine à l'article 49-3, le Premier ministre doit utiliser le vote bloqué pour éviter la dispersion des voix R.p.r. ou U.d.f. sur un certain nombre de dispositions financières et fiscales incluses dans le collectif budgétaire. Et il risque d'en être également ainsi à propos de la suppression de l'autorisation préalable de licenciement dont l'Assemblée a commencé à débattre ce jeudi et sur laquelle le ministre Philippe Seguin, qui a lui-même des états d'âme compte tenu de la volte-face qu'il a été contraint d'opérer par rapport aux engagements pris à l'égard des syndicats, va se trouver face à une véritable fronde des députés centristes qui ont préparé toute une batterie d'amendements.

Le moins qu'on puisse dire est que tout cela fait un peu désordre. En fait, le seul fil conducteur qui guide l'action du gouvernement est une volonté de revanche à la fois sur le terrain politique économique, social ou sur celui de la communication. Mais il ne s'agit que d'une politique négative qui fait, déjà, apparaître ses limites et ses dangers. La surprise est sans doute que l'on soit arrivé aussi vite à ce degré de dégradation. Jacques Chirac pouvait au départ espérer quelques mois d'état de grâce. C'est déjà terminé. Coincé entre les avertissements du président de la République et les divisions de son propre camp, découvrant soudain que la route qui conduit à l'Elysée est parsemée de gros obstacles, le Premier ministre s'énerve. Mais en politique comme ailleurs la colère n'a jamais été bonne conseillère.

---

(1) Sur certains problèmes de politique étrangère le Premier ministre a des positions floues qui semblent traduire une méconnaissance des dossiers. A preuve ce qu'il vient de dire sur les relations franco-syriennes ou encore le fait que, recevant l'autre jour le président de la République grecque, il lui a demandé des nouvelles de Mgr Makarios... mort il y a près de dix ans !

A.f.p.



Le président de la République à Coëtquidan.

IL Y A QUELQUE CHOSE DE POURRI AU PAYS DES DROITS DE L'HOMME

PAR MARTINE DUCOUSSET

L'arsenal sécuritaire que Chirac veut mettre en place est particulièrement impressionnant et redoutable, parce que ce dispositif, s'il fonctionne un jour, ne parviendra sans doute pas à faire régresser la délinquance et le terrorisme mais il empiètera sans aucun doute sur nos libertés.

DRÔLE de climat, climat pourri. Quand les flics se croient tout permis, la démocratie frissonne. Mercredi, 18 h, Forum des Halles : des policiers procèdent à des contrôles d'identité. Et interpellent, dans la foulée, une vingtaine de personnes dont sept mineurs coupables, pour leur malheur, de passer par là sans raison. Les adultes sont assez vite relâchés, les adolescents n'ont pas cette chance. Plusieurs heures d'attente au commissariat, suivies d'une nuit au dépôt. Parce que, expliquent nos kidnappeurs d'un nouveau genre, ces enfants couraient un grand « danger moral ».

En danger moral, Alexandra ? Cette jeune fille de 13 ans revenait d'un entraînement d'athlétisme au stade Charlety, et attendait gentiment à côté de la Fontaine des Innocents son amie Carole, partie acheter des sandwiches. En danger moral, Gaëlle et Sophie ? Les deux gamines papotaient tranquillement tout en guettant l'arrivée du copain avec qui elles avaient rendez-vous. Oui, danger moral, ont affirmé les caïds de la police. Car, devait faire remarquer le sous-directeur de la P.j., « il règne aux Halles une atmosphère polluante ». Et « les parents qui laissent leurs enfants y aller iront dans quelque temps les chercher à la Brigade des stupéfiants ».

Les parents, manque de bol, n'ont pas du tout apprécié ces nounous du troisième type. Des parents empêchés de voir leurs enfants, des parents refoulés, alors qu'ils venaient aux nouvelles, par un Cerbère leur enjoignant, mitraillette au poing, de circuler. Claude, la maman d'Alexandra, n'en n'est pas encore revenue. Affolée par l'absence de sa fille, elle téléphone au commissariat : « On me confirme qu'elle est bien là, arrêtée pour « danger moral ». Je dis que je viens immédiatement la chercher. On me répond que non, un ordre a été signé : ma fille passera la nuit au dépôt et nous la récupérerons le lendemain vers 9 h. »

Drôle de climat, climat pourri que celui qui autorise des policiers à séquestrer une nuit durant des adolescents sous prétexte qu'ils sont en « danger moral ».(*) Les parents, pas dupes de cette prétendue bonne foi flicarde, ont décidé de porter plainte. La mère d'une des jeunes filles interpellées a même voulu faire porter l'affaire en question orale à l'Assemblée nationale, par l'intermédiaire de Christine Boutin, député U.d.f. barriste. Une mère furieuse : « On ne peut pas laisser passer une telle histoire. »

Charles Pasqua demeure impavide. Une bavure ? Quelle bavure ? « La police a le droit d'intervenir, a commenté le ministre de l'Intérieur, chaque fois qu'elle considère qu'un adolescent se trouve confronté à une situation qui représente pour lui-même un danger. » Bien sûr, lui trouve un peu choquant que les parents n'aient pas été prévenus. Mais c'est que, voyez-vous, « dans les mesures prises contre l'insécurité, il y a toujours un risque ». Ce risque, Charles Pasqua l'assume, entièrement. Et couvre une seconde fois, après l'histoire Europe 1 — deux journalistes et un avocat avaient été molestés au cours d'un contrôle d'identité — les policiers dont il a la charge.

Pourquoi hésiterait-il, d'ailleurs ? L'exemple vient d'en haut. Toujours en veine d'inspiration, Jacques Chirac, interpellé par les élus de gauche, n'a pas craint, lundi dernier devant le Conseil de Paris, de s'en prendre à ceux qui veulent mettre la police « en situation de déstabilisation et de démoralisation ». Pour le Premier ministre, les choses sont claires : « S'il y a eu faute humaine, elle devra être sanctionnée (...) mais de toute façon elle est mineure. » Et on n'en parlerait pas autant si « certains médias », mettant l'affaire « en exergue », et l'exploitant politiquement, ne menaient « une bien mauvaise action. » La faute à la presse, évidemment...



Chirac et Pasqua à Autun. A.f.p.

La droite menteuse

Chirac, parce qu'il joue ouvertement, et grossièrement, la carte sécuritaire, ne peut faire autrement que de fermer les yeux sur les bavures policières. Dès le 21 mars dernier, peu de temps après l'attentat survenu dans une galerie des Champs-Elysées, le maire de Paris avait annoncé la couleur : « La police doit savoir qu'elle est respectée. Cela implique qu'elle soit sûre de la détermination du gouvernement qui est bien décidé à lui donner les moyens d'agir et à la couvrir si par malheur un accident arrivait. » A l'époque, on avait préféré croire à un lapsus. C'en était un, certes, mais révélateur d'une réalité à venir. Celle qui se dessine aujourd'hui, et qui est tout aussi déprimante qu'angoissante. Comme l'a souligné Pierre Joxe lundi à France-Inter — l'ancien ministre de l'Intérieur sait de quoi il parle — couvrir la police *à l'avance*, c'est s'exposer à toutes les bavures pour pouvoir vraiment les sanctionner. Le Garde des Sceaux Albin Chalandon s'est d'ailleurs cru obligé de rappeler à propos de l'affaire des Halles que la police n'agissait que sous l'autorité du Parquet.

* Et pendant ce temps-là un fou furieux qui lui représente un vrai danger pour la morale se voit tranquillement offrir les médias sur un plateau pour défendre son insoutenable thèse à savoir que les chambres à gaz n'ayant pas existé, l'Holocauste n'a pas eu lieu. Atmosphère, atmosphère il s'est trouvé des « universitaires » pour lui accorder une mention très bien.



Sécurité, sécurité, la droite n'a que ce mot-là à la bouche. Elle s'est fait élire sur ce thème, en dénonçant le « laxisme » des socialistes et en affirmant qu'elle, une fois revenue au pouvoir, saurait faire régner la paix partout en France. Pour l'instant, c'est plutôt raté : les attentats terroristes sont au moins aussi nombreux — « Black et Decker » à Lyon, « Action directe » s'en prenant au siège d'Interpol, l'ex-F.l.n.c. faisant des ravages à Cargese, le plasticage du Commissariat de police du XI[e] à Paris — les vieilles dames se font toujours assassiner et les prisonniers trouvent encore le moyen de s'évader dans de rocambolesques conditions.

La droite aurait-elle menti en se faisant la championne de la lutte contre l'insécurité ? Aurait-elle promis davantage que ce qu'elle peut tenir ? Il ne faut surtout pas laisser le doute s'installer dans l'opinion, il faut éviter à tout prix que les Français aient la néfaste impression d'avoir été grugés. Parlons donc haut et fort, enfonçons le clou, et offrons au pays des mesures radicales qui lui montreront à quel point le gouvernement s'occupe de mieux le protéger.

Résultat : six projets de loi, soumis aux Conseils des ministres de ce mercredi et de mercredi prochain, et qui composent tout l'arsenal sécuritaire dont Chirac veut faire croire qu'il sera efficace. Impressionnant, et particulièrement redoutable. Parce que ce dispositif, s'il est mis en place, ne parviendra sans doute pas à faire régresser la délinquance et le terrorisme. Mais il empiètera, c'est clair, sur nos libertés. La France, Etat de droit, risque de se transformer peu à peu en Etat beaucoup plus policier que ne le supporte la démocratie.

Contrôle d'identité : ce sera pour tout le monde, avec obligation de s'y soumettre. Le refus d'obtempérer devient, en effet, une infraction pénale, passible de 500 F à 15 000 F d'amende, et de dix jours à trois mois de prison — actuellement, la personne interpellée ne peut être retenue que quatre heures au commissariat. Les étrangers devront, eux présenter systématiquement les documents — visas, cartes de séjour — les autorisant à résider en France. Ce qui se pratique couramment aujourd'hui, mais dépend uniquement de l'humeur du policier.

Seconde mesure choc : la fameuse carte d'identité infalsifiable. Elle sera exploitable par un terminal d'ordinateur, preuve que Charles Pasqua est un menteur : le 11 avril dernier, le ministère de l'Intérieur avait promis que les nouvelles cartes seraient dépourvues de « puce » électronique ou de bande magnétique. Un monde fou aura accès au fichier informatisé : la Place Beauvau, les préfectures et sous-préfectures, les fonctionnaires diplomatiques à l'étranger, plus les autorités judiciaires, la police et la gendarmerie « pour les besoins exclusifs de leur mission de contrôle d'identité ou de recherche en matière pénale. » C'est dangereux. D'abord parce que la carte d'identité, qui relève du domaine du privé, devient affaire d'Etat. Ensuite, à cause du risque d'un marquage tous azimuts : quand un fichier de gestion prend les allures d'un fichier de police, on peut craindre le pire.

Le châtiment du délinquant : le projet de loi instaure la peine incompréhensible de trente ans pour tous les condamnés convaincus d'assassinat, de parricide, d'empoisonnement, de double crime, de crime avec torture, de meurtre de mineurs, de personnes âgées, de policiers, de gendarmes, de magistrats... Une peine qui sera décidée par les magistrats et les jurés de la cour d'assises, ou par les magistrats de la cour d'assises spéciale parisienne chargée dans le futur des procès de terrorisme. Une peine susceptible d'être réduite, mais qui ne pourra de toute façon être inférieure à vingt ans. Comme on ne peut plus compter sur la peine de mort, on se montre ferme sur la détention. Quitte à rendre des quasi-prisonniers à vie fous furieux, mais ça, c'est une autre histoire...

Terrorisme : les rédacteurs du texte de loi nagent dans le flou le plus complet. Pas de définition d'un « crime de terrorisme », mais une phrase emberlificotée sur les crimes ou délits « en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement la paix publique par l'intimidation ou la terreur. » La garde à vue des suspects sera de quatre jours, et les perquisitions et saisies pourront se faire sans l'accord de l'intéressé et sans mandat du juge d'instruction. Autant dire qu'on en revient aux mesures existant du temps de feue la Cour de sûreté de l'Etat. Toujours plus rétros, Chirac and Co.

Toujours plus réacs, aussi. Et toujours moins soucieux des libertés dont la France, depuis si longtemps, se portait garante. Un exemple ? Le droit d'asile. Il est ni plus ni moins remis en cause, puisqu'il faudra désormais, avant d'en bénéficier, posséder un document provisoire de séjour. Exigence particulièrement aberrante : chacun sait que les réfugiés, dans leur grande majorité, entrent illégalement en France. Un autre exemple ? Le droit de dissolution des groupes factieux. Un droit qui s'étendra aux organisations dirigées par

(suite en page 8)

CHRONIQUE DE LA BÊTISE ANNONCÉE

Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre...

JUIN va être très dur ! Placé sous le signe des Gémeaux (de l'air, de l'air) il est de surcroît traversé par une redoutable lune noire qui non contente d'empoisonner l'existence des malheureux nés sous le double signe de Castor et Pollux (je sais de quoi je parle) perturbe les activités de ceux qui ont un tant soit peu laissé traîner une petite planète dans leur zone d'influence.

Tenez, prenez Jacques Chirac, Sagittaire (avant de s'en servir toujours), le Centaure signe de feu par excellence, je ne serai pas étonnée que son ciel soit bombardé d'influences néfastes. Car côté baraka, c'est vraiment pas la joie ! Dès qu'il entreprend quelque chose vlan la lune noire précédemment dénoncée lui expédie une bonne dose de fiel, histoire de lui mettre des bâtons dans les roues. Et là où on s'y attend le moins. La Bourse par exemple qui avait pourtant appelé de ses vœux le retour de la droite — avec une certaine ingratitude au regard de l'euphorie qui y règna pendant cinq ans de gouvernement socialiste — boude et pour suspecte que soit la spectaculaire baisse qu'on y enregistre elle n'est pas sans effet sur la mauvaise humeur du Premier ministre.

A propos d'astrologie, chinoise cette fois, sachez que nous sommes entrés il y a peu dans l'année du Tigre, beau félin sans doute mais sensiblement plus belliqueux que le buffle d'eau qui le précédait. A moins qu'il ne soit de papier...

C'était la rubrique astrologique de « l'Unité » ! Nous n'en abuserons pas, j'entends déjà les hurlements des tenants purs et durs du positivisme. Reste que lune noire ou pas la position de Jacques Chirac est de plus en plus délicate coincé qu'il est entre une majorité si aléatoire qu'il s'obstine à ne pas s'en servir, une opposition que ses foucades, celles de ses amis les plus proches et de ses meilleurs ennemis affermissent chaque jour et un président — Scorpion ascendant Balance — toujours plus jupitérien (pardon, c'est la dernière fois).

NICOLE CHAILLOT

(suite de la page 7)

des étrangers et se livrant, à partir du territoire français, à des agissements en vue de perpétrer des actes terroristes ». Là encore, c'est tellement flou que ça peut déraper très vite. Un groupe de réfugiés chiliens, c'est une organisation terroriste ?

Les étrangers, pour finir. On les a gâtés. Ils sont, avant tout, considérés comme des individus potentiellement dangereux. Un corollaire immédiat : leur entrée en France n'est plus un droit, mais une faveur, laissée à l'arbitraire de l'autorité administrative. Pour obtenir sa carte de résident, l'immigré devra ne pas présenter « une menace à l'ordre public ». Si jamais son dossier manque de « pertinence » ou d'« authenticité », c'est le refoulement garanti. Une reconduite à la frontière qui ne sera plus décidée par la justice, mais, comme avant 1981, par l'autorité administrative. Et, pour couronner le tout, les pouvoirs de la commission d'expulsions se trouvent réduits à néant.

Péril en la demeure

Ils sont cernés. Nous sommes cernés. Quand les libéraux se mêlent de nationaliser notre vie privée, d'étatiser notre intimité, c'est qu'il y a quelque chose de pourri au pays des droits de l'homme. Les réactions aux divers projets de loi, déjà nombreuses — le Syndicat de la magistrature, la C.f.d.t., la Ligue des droits de l'homme entre autres — vont toutes dans le même sens : il y a péril en la demeure. Un péril qui n'effraie aucunement la droite. Les libertés, elle s'asseoit dessus, si ça peut lui faire gagner des voix. Tant pis pour nous, tant pis pour tous ceux qui avaient appris à mettre tout leur espoir en une France terre d'asile. L'asile vous dit adieu, l'espoir aussi. M. Pasqua, tellement à cheval sur l'attitude de x ou y pendant la Seconde Guerre mondiale, a-t-il réalisé une seconde que le dispositif sécuritaire dont il s'est fait le chantre aurait interdit toute résistance en France ? Vos papiers ! Mais ils sont faux. Fusillé demain à l'aube. ●

Me Henri Leclerc : "Voici revenu le temps des suspects et des mouchards"

Pour Me Henri Leclerc, avocat et dirigeant de la Ligue des Droits de l'Homme les mesures sécuritaires proposées par le gouvernement sont directement inspirées du Front national.

PAR JEAN LIBERMAN

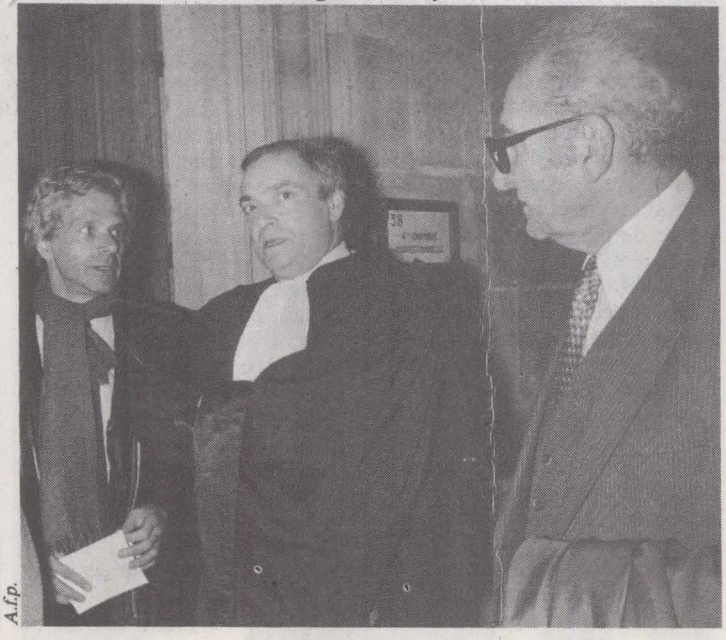
LE visage souriant et chaleureux de Me Henri Leclerc en frémit. Membre du bureau de la Ligue des droits de l'homme, tout particulièrement sensibilisé aux problèmes des prisons et des libertés, et réputé, entre autres causes, pour sa défense des militants de mai 1968, l'avocat est indigné et véhément vis-à-vis du nouveau train des projets sécuritaires gouvernementaux : « Face à un problème réel qui est celui de l'insécurité — comme ce fut le cas en 1981 avec le projet « Sécurité et Liberté » de Peyrefitte — on laisse entendre que la question de la sécurité n'a pas d'autres solutions qu'une répression accrue : limitation des libertés, renforcement des pouvoirs policiers et administratifs. C'est à mon sens le contraire d'une politique de sécurité. »

« L'UNITE » : Dans le premier projet concernant la délinquance, avec l'incrimination d'« association de malfaiteurs » et la « comparution immédiate » du prévenu sur simple présomption, avant tout flagrant délit, ne va-t-on pas vers une « justice expéditive » ?

HENRI LECLERC : Le rétablissement aujourd'hui de l'« association de malfaiteurs » pour certains délits nous ramène à l'une des mesures prévues par la loi « Sécurité et Liberté » puis abrogée en 1983. En fait cette notion, remontant à 1893, vise toujours une infraction mal définie et qui permet surtout d'arrêter un délinquant potentiel avant qu'il ait agi. L'étendre à des délits graves constitue un renforcement des dangers de poursuite pour simple délit d'intention.

La mesure de comparution immédiate et l'accélération des procédures judiciaires, se substituant au flagrant délit, sont également une reprise de la même loi. Celle-ci prévoyait une « saisine immédiate du tribunal » non plus en cas de flagrant délit mais seulement, comme aujourd'hui, si les charges réunies sont suffisantes. Certes, cette procédure a l'avantage statistique de pouvoir condamner les gens plus rapidement et de réduire le nombre des détenus en détention provisoire. Mais c'est un traitement des signes plutôt que des réalités. Surtout, la défense est extrêmement difficile dans ce cas : c'est une défense d'office, de permanence, qui risque de devenir formelle. Procédure dangereuse donc par la promptitude des condamnations et l'absence de garanties suffisantes.

Me Henry Leclerc lors du procès de Roger Knobelspiess avec des témoins Denis Manuel et Roger Garaudy.



A.f.p.

— La nouvelle peine de sûreté de trente ans qui avait suscité un tel tollé est assortie d'autres sanctions sans être supprimée... Et le Pouvoir s'attaque aussi à « l'érosion des peines » par la limitation des pouvoirs du juge d'application des peines (permissions, libérations conditionnelles...).

— La période dite de sûreté, instituée seulement depuis 1978, signifie que celui qui est condamné à une peine — qui correspondait à dix-huit ans pour la perpétuité — ne peut bénéficier d'aucune réduction de détention. Mais le code prévoyait une soupape de sûreté : en cas de gage sérieux de réinsertion sociale une décision d'ordre judiciaire — très rare — pouvait lever cette période de sûreté. Aujourd'hui celle-ci est portée à trente ans, avec encore une très mince possibilité de saisir la juridiction. Mais surtout, *mesure nouvelle*, une peine de vingt ans, cette fois



totalement incompressible et sans aucun recours juridictionnel (sauf grâce présidentielle) intervient pour certaines infractions. Une sanction particulièrement dangereuse, car laissant des condamnés sans aucun espoir. Danger semblable pour la peine de trente ans, beaucoup trop longue, même s'il existe une petite soupape.

Enfin, la réduction des pouvoirs du juge d'application des peines comporte, entre autres, une grave conséquence : la réduction des grâces possibles par passage d'examens. C'est presque criminel dans la mesure où les examens ouvraient la porte à une réinsertion sociale, c'est-à-dire à une prévention de la récidive, plus importante à mes yeux que les années passées en prison.

– Les contrôles d'identité – jusque-là circonscrits à certains lieux – deviennent non seulement partout obligatoires mais sanctionnés en cas de refus. Avec passage progressif à la fameuse carte d'identité infalsifiable et désormais informatisée...

– Ici la situation est plus inquiétante que celle qu'établissait la loi Peyrefitte. On pourra en effet contrôler l'identité de n'importe qui, à n'importe quel moment et de n'importe quelle façon. Avec, à la clé, des sanctions graves d'ordre pénal. Plus l'obligation pour l'étranger de présenter ses titres de séjour. Quant à la création de la carte d'identité « infalsifiable », ce n'est pas son caractère infalsifiable qui me gêne mais qu'elle soit informatisée, donc moyen de police extrêmement dangereux. Lorsqu'une personne ne justifiera pas son identité elle sera soumise à un fichage. Cette généralisation absolue du pouvoir policier en matière de vérification d'identité me paraît instaurer le temps des suspects. C'est une atteinte très dangereuse aux libertés individuelles et un pas vers le totalita-

(suite en page 10)

DELATIONS : BAVURES A L'ITALIENNE

PAR MICHEL MATHIEU

(de notre correspondant, à Rome)

Les « bavures » dues au recours aux « repentis » italiens se comptent par dizaines : innocents jetés en prison ou assassins en liberté pour avoir livré leurs complices. La justice d'exception sécrète de redoutables perversions que nos apprentis sorciers de l'Intérieur feraient bien de méditer.

VOUS vous rendez tous les matins à 8 h 30 à votre travail pour retrouver votre bureau surchargé de dossiers, remplis de feuilles dactylographiées qui rendent compte de fragments de vie humaine dans la sécheresse du langage administratif. Vous faites un métier passionnant et dangereux : vous êtes juge à la cinquième section criminelle d'un tribunal dans une grande ville industrielle et vous traitez des affaires crapuleuses qui fatalement s'alimentent à la périphérie des activités productives. Pour vous orienter dans ces marécages de la société vous disposez de l'appareil judiciaire. Mais qu'advient-il si la machine se détraque ? Si la société, dominée par l'Etat de droit, se trouve tout à coup soumise à des règles juridiques hybrides qui se détachent progressivement du droit pénal pour s'échouer sur les plages molles de la justice contractuelle qui prime la délation ?

Voici donc qu'un matin le monde se met à délirer. Vous venez à peine d'acheter votre journal mais déjà la terre se dérobe sous vos pieds. Ce monstre, en première page dans la rubrique des faits divers, c'est vous. Ce visage de suspect déjà coupable c'est le vôtre. Alors tout s'explique : le regard glissant de votre portier, celui interrogateur de votre marchand de journaux et tous ces autres regards indéchiffrables des passants qui vous croisent. Nous ne sommes pas au Festival de Cannes après la projection d'un thriller, mais à Turin, le mercredi 27 février 1985. Ce jour-là, le journal de la ville, « la Stampa », fait sa « une » avec la photo du juge Franco Viola Carpinteri, accusé publiquement par un groupe de « repentis » de fréquenter des clubs de jeux clandestins et d'être entre les mains du milieu torinois.

Peu importe, si Francesco Miano, son principal accusateur, a un casier judiciaire aussi chargé que la face sud des toilettes municipales. Au contraire. Dans la logique du recours aux « repentis » son curriculum professionnel le classe comme un interlocuteur sérieux. Comment, en effet, ne pas croire les propos d'un homme aussi bien placé dans la hiérarchie criminelle ? Surtout si ses accusations sont confirmées par d'autres témoignages mineurs. D'ailleurs, tous les magistrats vous le diront, le recours aux « repentis » s'exerce avec beaucoup de prudence et leurs déclarations ne servent qu'à étayer certains points obscurs de l'instruction.

Dans la réalité, il s'agit le plus souvent de dangereux raccourcis qui peuvent avoir des effets dévastateurs pour la justice. Le tribunal de Turin a mis huit mois avant de comprendre la tentative d'intoxication dont il était l'objet de la part d'un groupe de truands. Ce n'est qu'au mois d'octobre 1985 que le juge Franco Viola Carpinteri a été acquitté, mais entre-temps, le scandale au tribunal a bloqué durablement la machine judiciaire et l'acquittement n'a pas suffi à gommer toutes les traces de suspicion. C'est également sur la foi d'un certain nombre de témoignages de « repentis » que le présentateur de télévision Enzo Tortora doit d'être réveillé en pleine nuit le 17 juin 1983 à l'hôtel Plazza à Rome. Il a à peine le temps de dire ouf, que le voilà embarqué, menottes aux poignets, « flashé » par les photographes, et puis les lourdes portes de la prison de Regina Coeli se referment. Il y passera tout l'été.

Dehors, pourtant, dans le tumulte de l'information son nom fait durablement concurrence aux événements du Sud-Est méditerranéen. C'est qu'il est quand même un peu plus connu du grand public qu'un modeste juge. Ses émissions de télévisions sont

A.f.p.



Arrestation de la vedette de la télévision Enzo Tortora sur dénonciation.

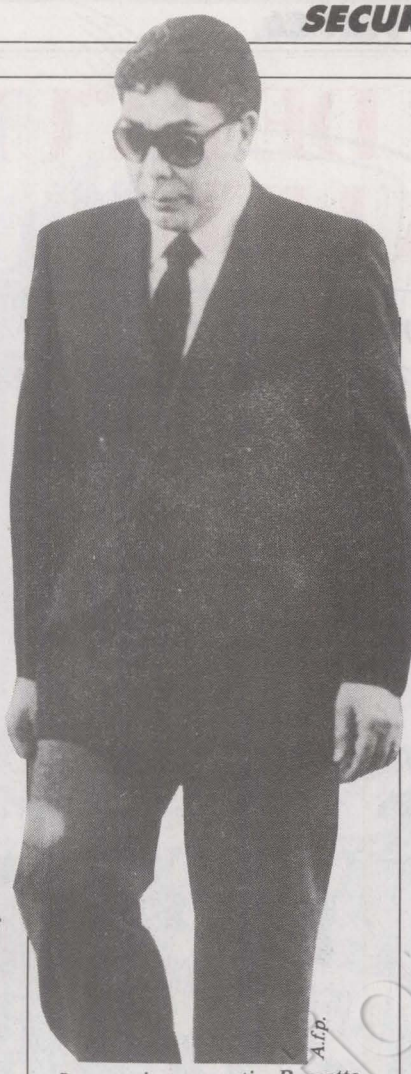
(suite de la page 9)

risme. Et non pas, en outre, un facteur de prévention suffisant vis-à-vis de ce qu'on prétend empêcher, en particulier le terrorisme.

— Pour ce qui est des dispositions antiterroristes, on ne peut que s'inquiéter d'une définition du terrorisme singulièrement large, d'une juridiction hors du commun, et de cette sollicitation des « repentis »...

— On a cherché à échapper à la difficulté de définir le terrorisme par une définition vague, peu claire, susceptible d'englober énormément de choses et qui renforce ce que le gouvernement voulait masquer : l'aspect politique de cette entreprise individuelle ou collective. Le caractère arbitraire de cette définition s'accompagne de dispositions préoccupantes : garde à vue portée à quatre jours, possibilités de perquisition sans contrôle réel, attribution de compétences aux tribunaux de Paris — par un déssaisissement peu explicable de ceux de province. Beaucoup plus grave est la généralisation de la cour d'assises avec magistrats sans jurés, qui constitue une véritable cour spéciale. En effet, les juges qui seront choisis — indirectement par le Pouvoir — n'auront pas à justifier leurs décisions. Il y a là une atteinte très grave aux libertés : nous revenons aux juridictions d'exception.

Quant aux « repentis », qui existaient déjà dans le code pour certaines infractions, cette fois c'est le retour au temps des mouchards. Certes la police ne travaille pas sans indicateurs, mais quelle est la fiabilité de renseignements qui reposent uniquement sur l'intérêt que certains individus peuvent recevoir des « preuves » qu'ils donnent ? On en connaît les résultats dangereux en Italie *(voir l'article de notre correspondant à Rome Michel Mathieu).*



A.F.p.

Le parrain « repenti » Buscetta.

suivies par 17 millions de téléspectateurs. Le « repenti » Pasquale Barra l'a accusé d'être affilié à la Camorra. Pendant une cérémonie digne d'un film de série « B », on aurait incisé le poignet du présentateur de télévision pour sceller son pacte d'allégeance à Rafaele Cutolo. Peu importe si aucune cicatrice ne vient confirmer cette déclaration – la version changera d'ailleurs successivement et il ne sera plus question que d'une piqûre d'aiguille au bout des doigts. Pendico, le grand « repenti » de la Camorra, lui, l'accuse d'avoir passé de la drogue pour l'organisation et d'avoir détourné des sommes importantes.

Il est alors question d'argent déposé dans les banques étrangères et de yachts. On ne retrouvera rien de tout cela mais on répliquera à Tortora que son numéro de téléphone a été retrouvé dans l'agenda d'un « boss » : Giuseppe Buca. Enzo Tortora nie tout en bloc et réplique qu'en ce qui concerne son numéro de téléphone n'importe qui peut l'avoir, y compris des éventuels truands qui auraient eu pour intention de l'enlever, lui, ou un membre de sa famille. On découvrira plus tard qu'il s'agit du numéro de téléphone d'un commerçant du nom de Enzo Tortosa, mais qu'importe, entre-temps d'autres « repentis » sont venus témoigner à charge contre le présentateur de télévision. La justice peut donc continuer son spectacle kafkaïen.

Quand les journaux relèvent ces anomalies, les juges parlent de pression des lobbies de l'information. Mais, cependant, parallèlement, l'opinion publique italienne s'émeut et commence à douter des moyens d'urgence employés pour combattre simultanément le terrorisme et la criminalité organisés. Le Parti radical recommence l'opération réalisée avec Toni Negri interrompue par la fuite de ce dernier en France, proposant de faire élire Enzo Tortora au Parlement européen sur ses listes. Le présentateur de télévision recevra plus de 500 000 votes de préférence. La justice d'exception est mise momentanément en échec par le vote populaire.

Mais c'est un homme amaigri, spectral avec l'enfer des prisons surpeuplées au fond des yeux qui réapparaîtra deux ans plus tard sous les flashes de la presse. Un homme, aussi, qui est décidé à aller jusqu'au bout pour prouver son innocence et les nouveaux dangers du cours qu'a pris la justice italienne. Après avoir siégé quelques mois à Strasbourg, Enzo Tortora a demandé en janvier dernier que soit levée l'immunité parlementaire et s'est remis entre les mains de la police. Entre-temps le malaise de la base a atteint le président du Conseil et le président de la République qui ont publiquement fait part de leurs inquiétudes quant aux dérives de la justice italienne, dont le courage, cependant, a par ailleurs été remarquable : « Dans certaines circonstances, devrait déclarer Francesco Cossiga au congrès de l'Onu, la tentation peut être forte de privilégier l'instance de la tutelle collective au détriment des droits de l'individu et du système de libertés civique et politique ; il est nécessaire de considérer les risques d'entrer dans une spirale perverse de prétendue autodéfense qui peut porter à la destruction de ce que nous avons difficilement construit en terme de connivence sociale. »

Mais la machine est lancée, et les effets de retour continuent à saper l'image de la justice. D'un côté, il y a ceux, présumés innocents, qui croupissent en prison, de l'autre il y a ceux, comme le brigadiste Marco Barbone qui, après avoir avoué l'assassinat du journaliste Valter Tobagi, a contracté sa liberté contre le nom de ses complices. On a ainsi assisté à l'énormité de voir l'assassin matériel remis en liberté après avoir balancé ses copains ! Alors que ceux-ci, simples complices, sont toujours en prison et ont été condamnés à de lourdes peines, plus de dix ans pour certains d'entre eux.

En fait, la loi italienne sur les « repentis », comme toutes les lois d'exception, ne pouvait avoir des effets positifs – il faut quand même le souligner au prix de nombreuses et dramatiques bavures – qu'à condition d'être utilisée pendant une brève période, pour comprendre les structures de l'organisation terroriste et pour en délier les principaux nœuds. A moyen terme, inévitablement, le nombre des « bavures » s'accroît.

Enfin, il faut noter que si, globalement, le recours aux « repentis » a pu donner de bons résultats face au terrorisme intérieur (alors qu'il était déjà dans une phase de décomposition, après l'assassinat d'Aldo Moro), il n'a eu aucun effet sur le terrorisme international et que des effets très médiocres dans la lutte contre la Maffia. Un homme comme le parrain Buscetta ne s'est pas « mis à table » dans l'espoir d'obtenir quelques sauf-conduits pour un pays latino-américain. Ce qui l'a amené à collaborer avec la justice c'est moins une possible réduction de peine que l'esprit de vengeance. Se trouvant dans l'incapacité d'opposer une puissance de feu capable de faire rendre gorge aux assassins de ses fils, réduit à lutter pour sa survie, il s'est servi de la police pour décimer ses adversaires. En fait, le système capitaliste assistantiel reproduit dans le domaine pénal, mais avec moins de succès, les règles qu'il utilise en droit économique. Ainsi, pour séduire industriels et financiers il distribue des ristournes fiscales aux uns et accorde des lois d'amnistie aux autres ou encore par des dispositions spéciales – anonymat sur l'or – rend plus fluides voire impossibles certains contrôles.

Mais, évidemment, ce qui peut être « rentable » sur le plan économique au détriment de l'Etat de droit devient aléatoire dans le système pénal. Une telle politique qui pratique sans pudeur l'injustice et renvoie la morale civique à un marchandage durant lequel le mal se transforme en bien, attaque bien plus sûrement les bases de la société civile que les quelques actions terroristes que peuvent subir les pays européens dans la situation actuelle. Pour compenser les dérives négatives et l'inquiétude croissante de son opinion publique, l'Etat est alors amené à s'engager dans une spirale répressive dont il a ultérieurement le plus grand mal à se dégager. En Italie, le débat larvé sur les procédures d'amnistie pour les personnes qui ont été condamnées pendant la période des lois d'exception marque la volonté, mais aussi la difficulté de retourner à l'Etat de droit.

– Il semble que l'arbitraire batte tous les records pour les étrangers, expulsables sans jugement et dont les quelques droits acquis – comme la carte de séjour de dix ans – peuvent être remis en question ; tandis que le droit d'asile, cette grande tradition française, paraît singulièrement compromis...

– C'est flagrant en effet pour le droit d'asile, chose essentiellement politique. Or ici, plus de contrôle du ministre des Affaires étrangères, tout est confié au ministère de l'Intérieur. C'est lui qui, maintenant, prend complètement en charge les étrangers. Ainsi, qu'il s'agisse d'immigration politique ou économique, ces derniers sont complètement soumis à l'arbitraire policier. En fait nous assistons ici à la création nouvelle d'un état d'insécurité généralisé pour les étrangers. Plus de garanties judiciaires, possibilités d'expulsion ou de sanctions diverses, sans recours sérieux, remise en cause même des droits familiaux et atteinte grave au récent droit d'association : là on revient en arrière non seulement par rapport à 1981 mais à ce qui fonctionnait auparavant. On crée un véritable statut d'infériorisé pour les immigrés vivant en France.

Ces mesures sont d'autant plus préoccupantes qu'elles ne se justifient en rien et ne visent qu'à donner des gages à la xénophobie ambiante. Elles sont, selon moi, directement inspirées par le Front national. Finalement l'ensemble de ces dispositions, exclusivement répressives et dites sécuritaires, mais qui ne font que satisfaire à un besoin mal réfléchi de l'opinion publique, me paraissent aller au contraire dans le sens du développement de l'insécurité. ●

(Propos recueillis par Jean Liberman)

LA GUERRE DE LA "UNE" AURA LIEU

PAR JEAN-PAUL LIEGEOIS

En s'en prenant à Autun aux journalistes de l'audiovisuel Jacques Chirac a jeté le masque : publique ou privée, il veut une télévision à sa botte.

ON avait déjà entendu, tel un roquet, Jacques Toubon s'égosiller contre Michel Polac et Frédéric Mitterrand. On avait déjà eu droit aux jappements d'un quelconque sous-ministre Jacques Descamps contre T.f.1. la chaîne « la plus pourrie » (sic). On croyait que ces gens-là nous avaient fait toucher le fond de la bêtise : des isolés, des excités sans importance. On ignorait alors qu'ils avaient agi en éclaireurs, qu'ils avaient été sinon mandatés du moins couverts par le Rambo de l'Hôtel de Ville et de Matignon : Jacques Chirac en personne.

Quelle mouche a piqué le Premier ministre, vendredi dernier à Autun ? Ainsi posée, la question est naïve. Jacques Chirac n'a pas perdu son sang froid par hasard, il ne s'est pas laissé aller un court instant. Il a tout simplement, avec froideur et cynisme, en roulant les mécaniques et les mandibules, exprimé le profond de sa pensée véritable : « Je souhaite que chacun se reprenne. Tout le monde y a intérêt. Je ne voudrais pas que le gouvernement soit obligé d'utiliser régulièrement la procédure de déclaration du gouvernement pour faire des mises au point jour après jour, sur telle ou telle chaîne de télévision, afin de corriger ce que peut avoir de trop systématiquement excessif et déformateur le commentaire. Ce serait une petite guerre absurde. » Peut-être, mais cette guerre c'est Chirac lui-même qui l'a déclarée.

Comme l'a judicieusement écrit Dominique Jamet dans « le Quotidien de Paris » de lundi dernier : « Rien ne pouvait être plus désastreux pour l'image apaisante, rassurante, forte et tranquille que le Premier ministre avait tenu et réussi à donner de lui-même depuis sa victoire du 16 mars. » Mais rien n'est plus réjouissant que de voir la vraie nature du papillon qui se cachait dans la chrysalide : un roitelet suffisant et peu soucieux des libertés.

Le masque est tombé : Chirac n'a d'autre intention que de remettre la télévision au pas et les journalistes aux ordres. Comme au bon vieux temps. Comme au temps où les gaullistes avaient installé des lignes de téléphone directes entre l'Elysée et la rue Cognacq-Jay. Comme au temps où tous les commentaires allaient dans le même sens : celui de la droite. Comme au temps où les journalistes qui voulaient faire leur métier étaient chassés du service public. En somme, Chirac n'aime qu'une catégorie d'information télévisée : celle qui passerait ses discours plusieurs fois par jour et les assortirait uniquement d'appréciations laudatives. A quand l'interdiction de tout commentaire à la télévision française ? A quand l'introduction du délit d'opinion dans le code pénal ? A quand les présentateurs des journaux télévisés en uniforme du R.p.r. ?

Certes, pour l'instant, Chirac ne procède que par « mise en garde ». Mais demain ? On comprend que le vent d'Autun ait soulevé une tempête de bras d'honneur et de réactions indignées. On est loin de la promesse : « Pas de chasse aux sorcières ! » On est déjà en présence de Chirac-la-menace : l'angelot démocrate a laissé la place au maton revanchard. Un seul rêve l'habite : la suppression du pluralisme et de la liberté de l'information. Que les journalistes se couchent ou qu'ils aillent au diable ! Une telle philosophie est un peu courte mais, comme le rappelle l'Union nationale des syndicats de journalistes : « Rien d'étonnant de la part du chef d'une coalition qui, dans le passé, a le plus longtemps et le plus durement bâillonné l'information. » En matière d'atteinte aux libertés, Chirac est un récidiviste.



Pascal Lebrun

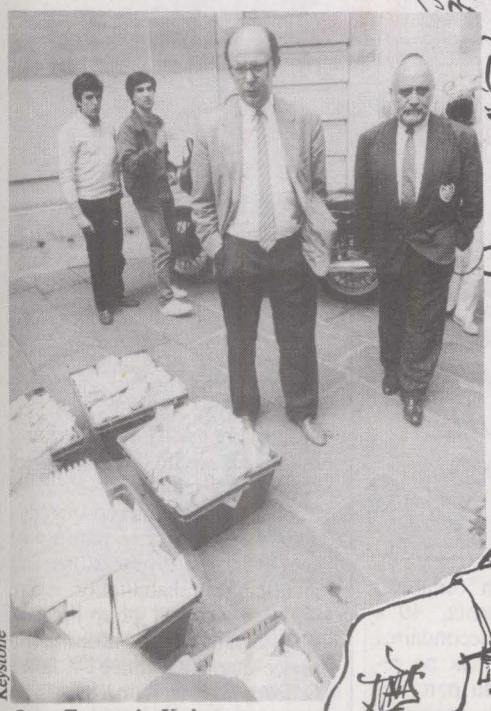
Les dessinateurs Siné, Cabu et Wolinsky lors de manifestation de la Tour Eiffel.

De quoi je me mêle !

Seulement voilà, si la droite est immuable, l'audiovisuel a changé, lui : depuis la loi de 1982, il a pris des habitudes de liberté et d'indépendance qui valent aussi bien pour ceux qui font la télévision (les professionnels) que pour ceux qui la reçoivent (les téléspectateurs). La séparation entre la télévision et l'Etat a eu lieu et tout le monde en est ravi sauf... la droite.

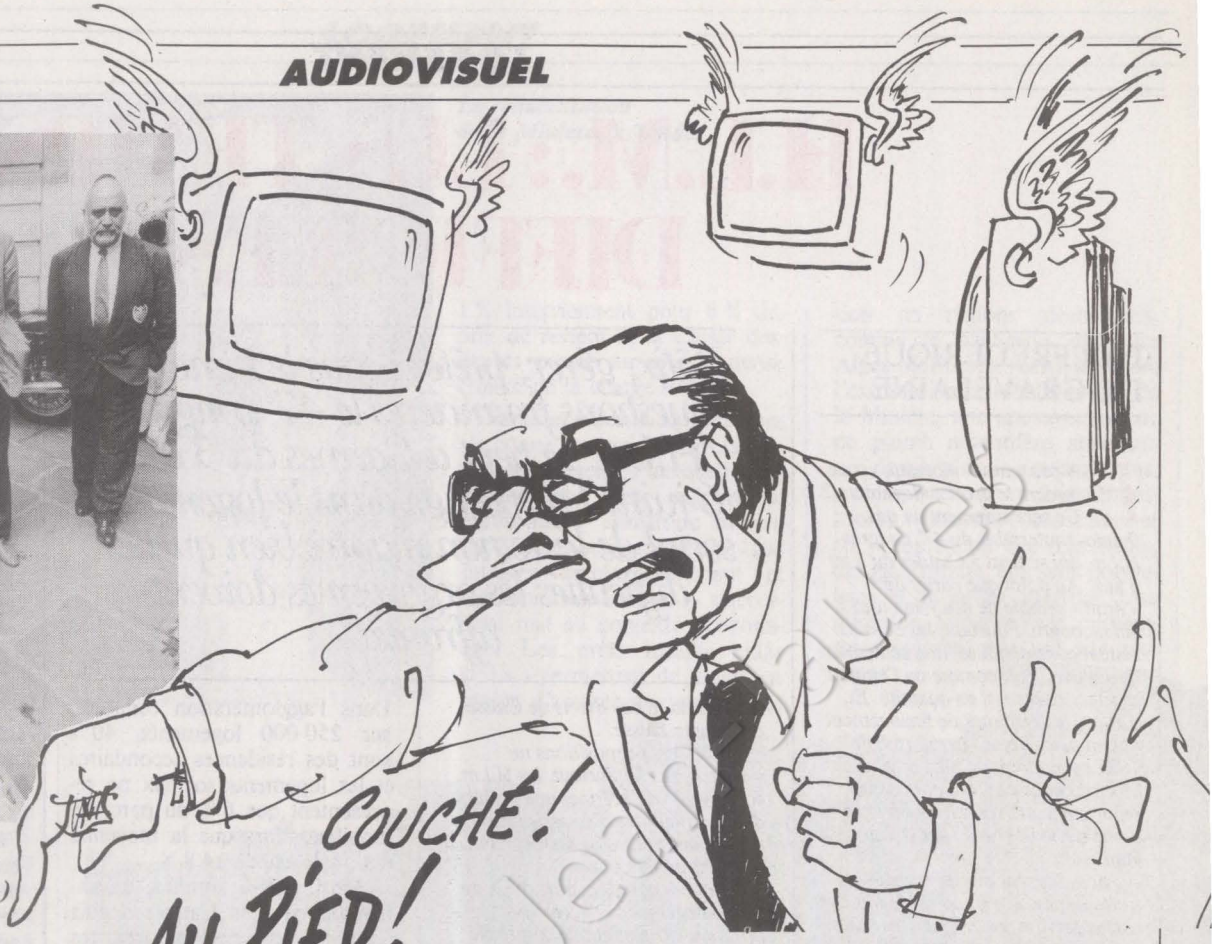
La brutale sortie de Chirac à Autun a la vertu de la franchise : la droite ne veut pas d'une télévision indépendante, elle veut revenir en arrière et elle le dit. Mais cet aveu a un gros inconvénient pour Chirac : tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ses visées réelles vont désormais le lui faire savoir sans ménagement. Chirac s'est découvert, il n'a pas fini de devoir encaisser des contres.

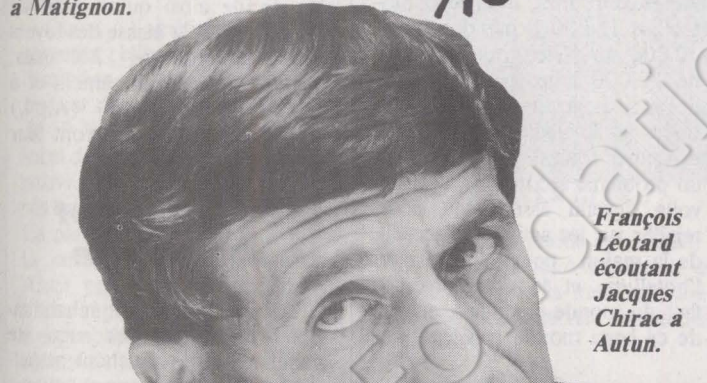
Première réplique du genre : un rappel à l'ordre de la part des P.d.g. des trois chaînes publiques. Dans un communiqué commun ils ont remis les pendules à l'heure : « A la suite de la déclaration de M. Jacques Chirac, Premier ministre, les présidents de T.f.1., Antenne 2 et F.r.3. rappellent que seule la Haute Autorité de la communication audiovisuelle est habilitée à veiller avec eux au bon équilibre de l'information. » En clair : De quoi je me mêle, Chirac ? Deuxième gifle, envoyée celle-là par la Haute Autorité qui ne se gêne pas pour rappeler « qu'elle est toujours en exercice et jouera son rôle qui est de veiller à l'honnêteté, au pluralisme et à l'équilibre de l'information tant que la loi qui l'a créée ne sera pas abrogée. » Même refrain que précédemment : de quoi je me



Keystone

Jean-François Kahn (« l'Evénement du jeudi ») et Francis Mayor (« Télérama ») déposant les 100 000 signatures du manifeste « Sauvez le service public » à Matignon.





Gamma

François Léotard écoutant Jacques Chirac à Autun.

mêle, Chirac ? Le Premier ministre doit avoir les oreilles qui sifflent. Et dire qu'il y a partout dans ce pays des « salauds de journalistes » qui ont osé répandre ces deux communiqués !

Et, pour que nul n'en ignore, la Haute Autorité a mis les points sur les « i » en constatant « avec inquiétude que se développe une campagne mettant en cause l'impartialité de l'information du service public, celle des journalistes qui l'assurent et portant atteinte à l'honneur de l'institution. Elle regrette que cette campagne trouve un écho jusque dans les plus hautes sphères du gouvernement. » Voilà Chirac montré du doigt par une institution à laquelle il avait demandé de faire son travail jusqu'au vote de la prochaine loi audiovisuelle. Elle fait très bien son travail !

Et, comme s'il n'avait pas eu son paquet, Chirac s'est fait, en prime, ramasser par ses amis politiques du « Quotidien de Paris » dans les colonnes duquel Dominique Jamet (encore lui !) le maltraite sans la moindre précaution : « Si la télévision publique n'est pas indépendante du gouvernement et si la télévision privée est confiée aux amis du gouvernement, nous allons à grands pas vers hier, et nous continuerons de suivre l'enterrement du pluralisme avec le cortège des promesses électorales défuntes. Est-ce là ce qu'a voulu dire M. Chirac ? On avait cru à autre chose. » Jamet avait cru à autre chose. Un déçu de plus...

Ah ! Si Chirac pouvait se rendre tous les vendredis à Autun et y refaire à chaque fois son numéro d'adjudant méchant ! Le « front de refus » (le rassemblement pour l'instant informel de tous ceux qui refusent l'assassinat du service public) n'a pas trouvé meilleur agent de propagande... Des déclarations comme celle d'Autun, on en redemande ! Car elle éclaire tout : toutes les gaffes et toutes les tergiversations qui ont précédé.

On ne savait pas où la droite voulait en venir. On restait pantois devant son incapacité à maîtriser le dossier audiovisuel, à présenter des solutions cohérentes. On se perdait en conjectures sur les déclarations contradictoires des différents ministres. Grâce à Chirac, on a tout compris : la future loi, qu'elle soit troussée à la hâte ou non, la droite s'en fiche ; les conséquences de cette loi, la droite s'en contrefout ; la qualité des programmes, l'intégrité du service public et le point de vue majoritaire de l'opinion, la droite s'en bat l'œil. Elle n'a qu'un objectif, la droite : avoir le plus rapidement tout l'audiovisuel à sa botte. Pour parvenir à ses fins, elle est prête à tous les faux-semblants, à tous les faux débats. Mais, si la persuasion démocratique ne passe pas, elle emploiera la force.

Grâce à Chirac, on sait maintenant où la droite veut en venir avec la télévision : la surveillance aujourd'hui, l'asservissement demain. On savait déjà que la majorité des Français veut le contraire : une télévision plurielle, pluraliste, indépendante ; un équilibre et une libre concurrence entre secteur privé et secteur public. Chirac, à Autun, en méprisant cette évidence a déclaré la guerre à la majorité du pays, donc à une partie de sa propre majorité électorale. La guerre de T.f.1., la guerre de la « Une » aura lieu. Elle risque de s'éterniser et de coûter cher à celui qui a pris le risque de la déclencher. ●

N.B. Pendant que Chirac s'énerve, la mobilisation continue. Spontanément, des initiatives sont prises ici et là : à Grenoble, est née une « Association pour le rachat de T.f.1. par les téléspectateurs » ; à la Roche-sur-Yon, fief du secrétaire d'Etat à la Communication (Philippe de Villiers), a été créé un comité intitulé (T.f.1., on t'aime comme tu es » ; etc.

Nationalement, un comité assure la coordination de toutes ces initiatives : le comité « La télé est à vous », 15 rue Cognac-Jay, 75017 Paris ; tél. : 42.75.12.85 et 42.75.12.94.

Collection Jean Jaurès

H.L.M. : LES TEMPS DIFFICILES

PAR FREDERIQUE DE GRAVELAINE

Bâtir, gérer, prêter : sous le signe des questions financières le 47e congrès H.l.m. se tient à Cannes du 3 au 6 juin. Un voyage dans le logement social de la région montre bien quelles difficultés les organismes doivent affronter.

EN ces temps « libéraux », que devient le droit au logement ? Ce sera sûrement un des thèmes souterrains du 47e congrès H.l.m. qui se tient à Cannes du 3 au 6 juin. Au point que parler de « droit » semble de nos jours tout à fait incongru. Pourtant, les besoins restent considérables, non seulement qualitativement, comme on l'entend répéter, mais aussi en quantité. Et, surtout, les systèmes de financement mis en place depuis la réforme de 1977 engendrent de plus en plus de blocages et de contradictions qui reportent à un avenir lointain l'espoir d'une réelle liberté de choix des familles.

Ainsi, les plus faibles revenus ne trouvent plus à se loger sur le marché ancien privé et les organismes H.l.m. craignent qu'ils ne puissent tous payer leur loyer. Les travaux de réhabilitation des grands ensembles entraînent évidemment des hausses que seuls peuvent assumer les plus faibles revenus aidés par l'A.p.l. D'où des risques accrus de ségrégation et de déséquilibres urbains.

Quant aux revenus moyens, ils n'ont d'autre solution aujourd'hui que l'accession à la propriété dans des logements neufs. Ce qui, compte tenu de la progressivité des taux d'endettement – les conditions de prêts ayant été définies en période de forte inflation – leur pose des problèmes croissants, même lorsqu'ils conservent leurs revenus.

On le voit, les H.l.m. dressent un tableau plutôt noir de la situation. La réforme, imaginée en période d'expansion et fondée sur la croyance en une hausse constante des revenus des Français, a rapidement fait la preuve de ses défauts. Elle coûte de plus en plus cher à l'Etat qui consacre en 1986 plus de 50 milliards aux aides personnelles. (On attend qu'elles augmentent de plus de 16 % cette année).

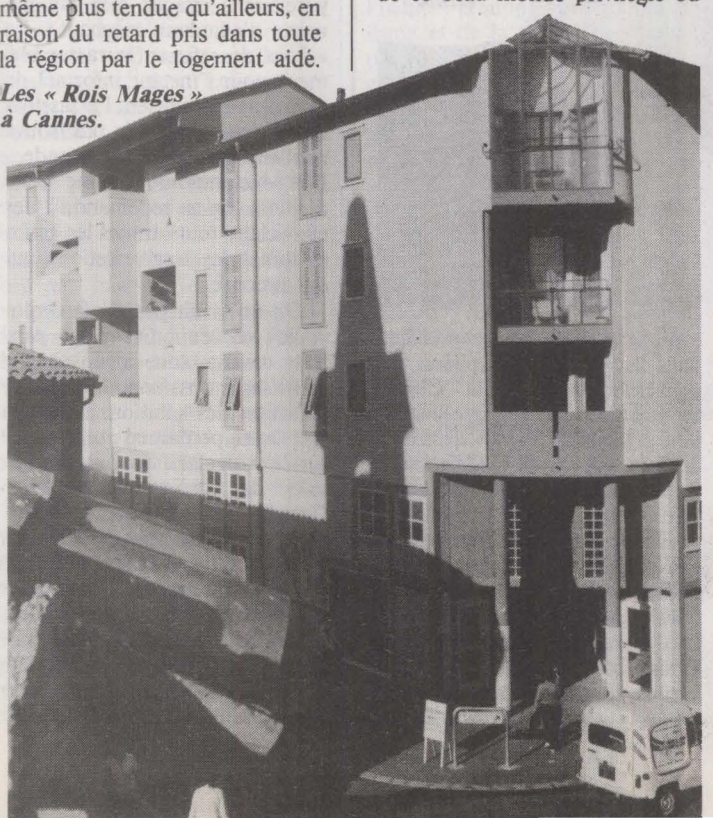
Pour freiner cette évolution et peser sur l'indice des prix, les gouvernements ont limité les hausses de loyers. Si bien que l'équilibre de gestion des organismes est compromis, que les travaux d'entretien se réduisent, au risque de dégradations qui aggravent les tensions sociales. Enfin, en matière de construction neuve, la baisse de l'inflation fait peser sur les H.l.m. des charges insupportables, car les annuités des prêts sont progressives et non révisables. Une des premières revendications de H.l.m. sera donc d'obtenir la révision générale de leur dette. Surtout depuis que la rémunération des livrets de Caisse d'Epargne baisse.

Mais leurs propositions ne s'arrêtent pas là. Surtout, les H.l.m. souhaitent voir affirmer une politique de construction active assise sur une refonte des modes de financement. Il n'est pas certain que le gouvernement les entende, hors de l'encouragement à l'accession à la propriété qui s'annonce comme le credo de Pierre Méhaignerie.

LES demandes de logement restent toujours aussi fortes dans l'habitat social alors que les offices H.l.m. rencontrent de plus en plus de difficultés à construire et à gérer leur patrimoine. Quadrature du cercle ? Pour survivre tout en assurant leur mission, les organismes H.l.m. doivent faire preuve d'inventivité.

A Cannes, où se tient cette année le congrès, la situation est même plus tendue qu'ailleurs, en raison du retard pris dans toute la région par le logement aidé. Dans l'agglomération cannoise, sur 250 000 logements, 40 % sont des résidences secondaires et les logements sociaux ne représentent que 6 % du parc immobilier, alors que la moyenne nationale est de 14,8 %.

Ainsi, 2 500 familles, travaillant ou vivant à Cannes depuis au moins deux ans, sont inscrites sur les listes d'attente. Dans les Alpes-Maritimes, l'Office comptabilise 17 000 demandes (dont 12 000 sur Nice), pour un parc de 20 000 logements. Pendant des années, les ambitions touristiques et luxueuses de la Côte d'Azur ont fait de cette question un problème secondaire. Mais le voilà devenu assez aigu pour rejaillir sur les activités d'accueil de la région : pour faire tourner l'hôtellerie et le commerce, il faut du monde sur place, et pas de ce beau monde privilégié ou retraité capable de payer les loyers prohibitifs en vigueur.



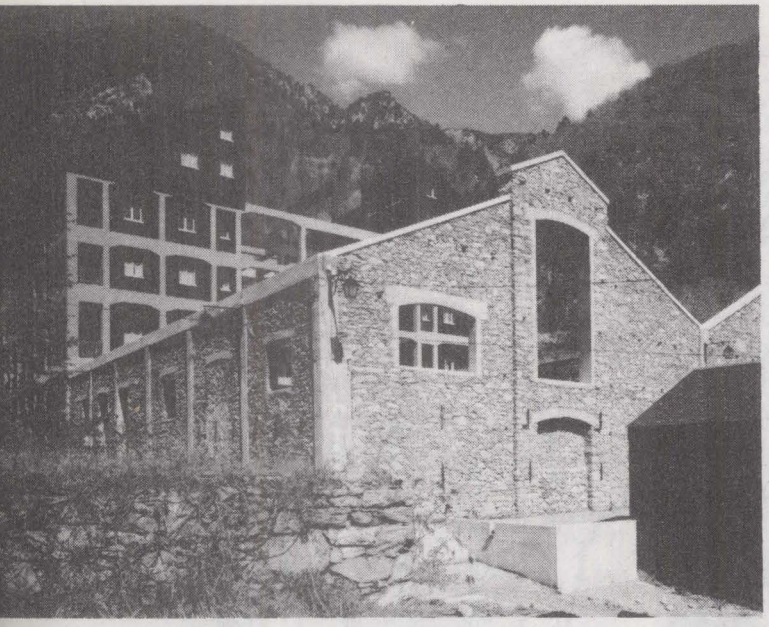
Les « Rois Mages » à Cannes.

Donc, les municipalités ont pris conscience de la nécessité d'intervenir pour aider les organismes H.l.m. A Cannes, le Conseil municipal a adopté en octobre 1984 le Plan local de l'habitat. Son objectif est triple : bâtir en six ans 1 500 logements aidés, au cœur de la ville et d'excellente qualité. Rénover 1 250 logements qui en ont bien besoin. Entretenir le patrimoine pour éviter les dégradations. Les chantiers de réhabilitation légère – ils concernent pour l'instant 390 logements – n'ont commencé que cette année : il fallait d'abord dresser un bilan de l'existant. Le patrimoine a ainsi été classé en sept catégories par une commission regroupant des représentants des usagers et des administrateurs de l'Office. Sur cette base, un plan d'entretien a été décidé ainsi qu'un plan de financement : la masse des loyers doit augmenter de 17 % mais, grâce au conventionnement et à l'aide personnalisée (A.p.l.) 60 % des locataires verront leur taux d'effort diminuer.

L'isolation et le chauffage

Les opérations de réhabilitation lourde ont-elles aussi été planifiées. Elles touchent actuellement 375 logements et coûtent à la ville 26 millions qui aident l'Office à rembourser ses annuités d'emprunts. Ce financement exceptionnel s'explique par l'importance des travaux engagés. Au Ranguin, grand ensemble de la périphérie de Cannes-La-Bocca, la rénovation coûte 150 000 F par logement, le double du plafond admis. Mais l'opération mérite un tel effort car il s'agit à la fois d'une restructuration profonde des bâtiments et d'une intervention exemplaire sur l'extérieur.

Pour casser l'effet grand ensemble, l'architecte et le paysagiste – Pierre Salomon et Pierre Clarac – créent des « îlots », indépendants les uns des autres, doués d'une personnalité propre. Les accès et les cheminements sont retraités, des clôtures végétales délimitent de nouveaux espaces, des éléments architecturaux en façade singularisent cha-

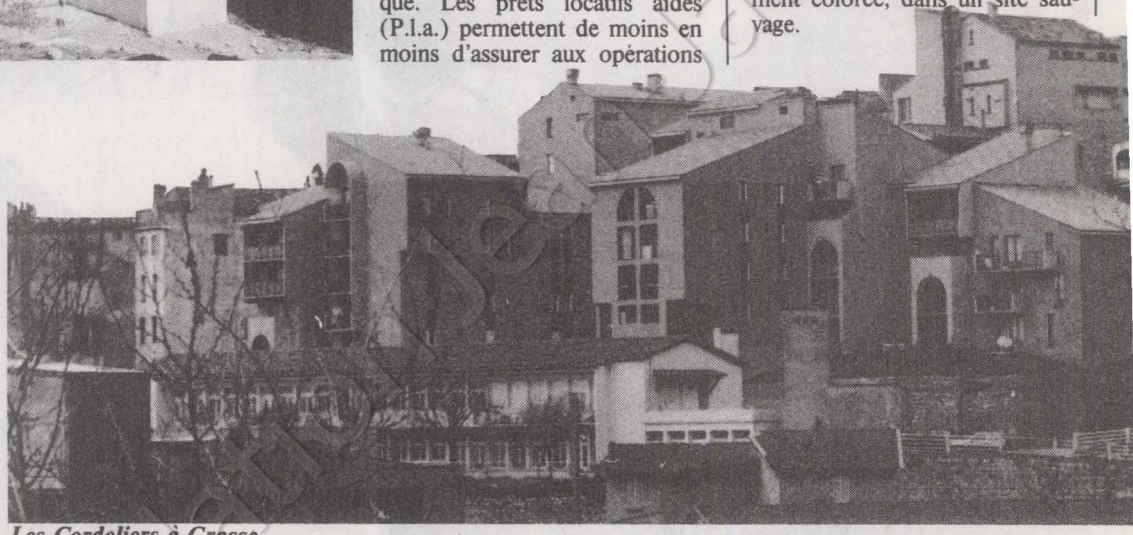


La réhabilitation de la Minière, à Tende.

que bloc, les entrées et de nouvelles cages d'escaliers affirment une véritable qualité de vie. A l'intérieur, si le même nombre de grands logements a été conservé, leur répartition nouvelle évite les superpositions : ils sont maintenant en rez-de-chaussée, avec des entrées individualisées et la jouissance de petits jardins privatifs.

Quant à l'amélioration des logements, elle concerne surtout l'isolation et le chauffage, pour réaliser des économies d'énergie de 50 %. Troisième volet du Plan local de l'habitat : la construction neuve. 400 logements déjà réalisés ou en chantier, 340 à l'étude. La participation de la Ville porte là surtout sur l'aide foncière. Ainsi, pour les Rois Mages, opération superbe d'urbanité, la Ville a exproprié un terrain à quelques mètres de la Croisette et l'a cédé en bail emphytéotique à l'Office, grâce à des subventions du département et de l'Etat.

Dans ce tissu du vieux Cannes, entre un marché couvert et une église du XIV[e] siècle, les architectes – Brante et Vollenweider, jeune équipe locale – ont joué le respect autant que la modernité, en reprenant certains éléments typologiques, comme les volets, les toits en tuile, la courbe de la rue, mais aussi en affirmant les principes constructeurs : la préfabrication des fenêtres, les loggias métalliques, les parpaings et le béton apparents. Réussite totale, jusque dans les couleurs, dégradés de gris, rouge brique des coursives et de la rue intérieure, blanc ocré des enduits à la chaux, bleu-vert des ouvrages métalliques : un mélange savant entre le goût du jour et les teintes traditionnelles de la ville. A cette qualité architecturale rare s'ajoutent des prestations spécifiques : eau chaude solaire, serrurerie et robinetterie de la meilleure qualité, traitement carrelé des parties communes...



Les Cordeliers à Grasse.

Ruses et acrobaties

Soit des logements à 4 440 F le mètre carré et un loyer de 1 770 F pour un F3, charges comprises. Rien que de très normal. Pourtant, l'opération n'aurait pas été possible sans des financements exceptionnels, subventions pour le surcoût foncier et participation d'organismes collecteurs du 1 %, pour l'équivalent de douze logements sur quarante-sept.

Ce genre d'acrobaties est en train de devenir la règle en matière de logement social. L'opération des Cordeliers, réalisée dans le centre de Grasse par une société anonyme d'H.l.m. filiale de la Caisse des dépôts, le Nouveau Logis, ne doit sa construction qu'à un montage audacieux. Les collecteurs de 1 % interviennent pour 6 % du prix de revient et la Caisse des dépôts prend sur elle la quasi totalité de la charge foncière.

Sans ces ruses, il n'y aurait pas de bonne gestion dans les H.l.m. Car les exigences auxquelles les organismes sont aujourd'hui confrontés – construire en centre ville des petits ensembles bien intégrés architecturalement et économes en énergie – s'accordent mal au contexte économique. Les prêts locatifs aidés (P.l.a.) permettent de moins en moins d'assurer aux opérations un équilibre financier rapide et la baisse de l'inflation n'y est pas étrangère. Une opération qui atteignait l'équilibre en un an avec une inflation à 9 % n'y parvient plus qu'en cinq et même seize ans avec des taux d'inflation de 6 et de 3 %.

Les organismes les plus dynamiques s'en sortent en devenant de véritables « généralistes de l'habitat », en étendant leur champ d'action, d'abord géographiquement : l'Office de Cannes travaille de plus en plus ailleurs, sur la rive droite du Var et touche 14 communes. Celui de Nice intervient dans 82 communes des Alpes-Maritimes. Extension signifie aussi diversification des types d'intervention : les Offices construisent des foyers de troisième âge et de travailleurs, des gendarmeries, des commerces, des équipements sportifs... Et ils multiplient leurs missions.

Il ne s'agit plus seulement pour eux de construire des logements ou même d'en réhabiliter. Mais aussi de sauvegarder le patrimoine architectural et de jouer un rôle dans la revitalisation de régions déshéritées, comme le haut-pays dans les Alpes-Maritimes. Ainsi, à Tende, l'extraordinaire réhabilitation de la Minière, une ancienne laverie de plomb argentifère abandonnée depuis plus de cinquante ans, a réussi à sauver un joyau industriel en restaurant son ossature et en y implantant des logements, des gîtes ruraux, une salle polyvalente et un jardin intérieur. Une merveille, superbement, violemment colorée, dans un site sauvage.

Enfin, les organismes H.l.m. ne cessent d'innover. De la récupération de chaleur sur les fumées à la télésurveillance en passant par l'informatisation de l'ensemble de leurs services, ils se perfectionnent, inventent des logiciels, apprennent à évaluer de plus en plus finement les effets de leurs choix et de leurs interventions.

Cela se remarque aussi bien dans les méthodes de gestion que dans la qualité architecturale des constructions. Et, malgré tout, l'image publique des H.l.m. reste entachée par les grands ensembles, le refus des tours, des barres et du béton : certaines erreurs se payent cher. Si bien que certains en viennent à effacer les trois lettres fatidiques, à se cacher. A Cannes, l'Office opère en laissant ses relations publiques aux bons soins d'une association « Cannes-Habitat ». Au moins, la technique a le mérite de ne pas effaroucher les électeurs bien-pensants de la municipalité. Mais elle abdique tout espoir de contribuer à redorer le blason de la vénérable institution H.l.m. ●

"NO QUEREMOS GOLES QUEREMOS FRIJOLES" (Pas de buts, des haricots)



Fondation Jean Jaurès

PAR PHILIPPE MAQUAT

Sans vouloir jouer les empêcheurs de taper dans le ballon rond, on peut toutefois rappeler que la grande fête du football va se dérouler dans un pays asphyxié par les dettes, les catastrophes naturelles et la crise du pétrole. Un exploit des footballeurs mexicains fournirait un véritable ballon d'oxygène à 77 millions d'habitants en état de choc.

DECIDEMENT la toute puissance du football ne finira jamais de nous étonner. A tel point que l'on en vient presque à souhaiter la victoire... du Mexique en finale de la Coupe du Monde le 29 juin prochain au stade Aztèque de Mexico. Solidarité internationale oblige. Car si ce succès reste très hypothétique, du moins si l'on se fie aux premières rencontres de préparation de la sélection nationale, il constituerait en revanche un ballon d'oxygène non négligeable – bien qu'insuffisant – pour 77 millions de Mexicains en état de choc quasi permanent depuis cinq ans au moins.

Plus que jamais « le football est l'opium du peuple », ne manqueront pas de faire remarquer les détracteurs du sport roi, confortés dans leur opinion par le chauvinisme, il est vrai insupportable, que colportent et amplifient des médias attachés aux basques de chaque sélection nationale. La France n'échappant pas au phénomène, loin s'en faut. Il est vrai encore que, en 1978, la junte militaire ne manqua pas de récupérer le succès final des prédécesseurs de Maradona pour consolider son assise. Mais il est non moins vrai que le football est un extraordinaire spectacle tous publics, qui, en tant que tel, n'a pas la moindre chance d'échapper aux récupérations tant politiques que commerciales. Et Miguel De La Madrid le sait mieux que quiconque : un exploit des footballeurs mexicains à l'occasion de ce Mundial constituerait un véritable don du ciel. Pour lui même, bien sûr, élu président en 1982, pour le Parti révolutionnaire institutionnel au pouvoir depuis près de soixante ans, mais plus encore pour l'image de marque du pays gravement détériorée par le séïsme de septembre dernier et surtout par un marasme économique qui pénalise immanquablement les plus démunis.

Cure d'austérité

Au Mexique, près de la moitié de la population dite active n'a pas de vrai travail. Dans ces conditions, il n'est pas surpre-



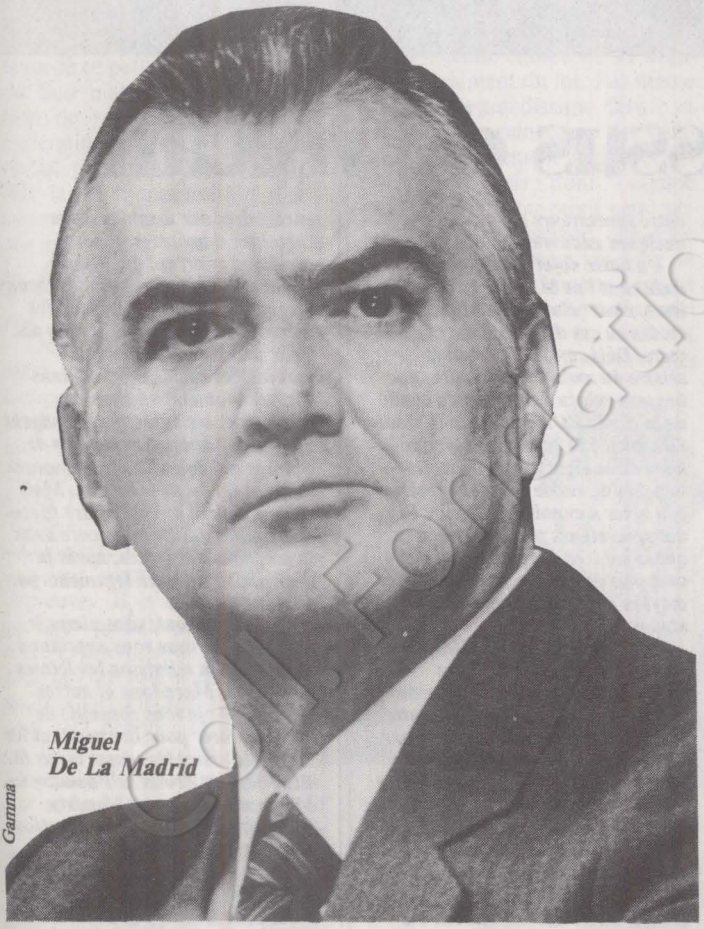
A.f.p.

Derniers préparatifs au stade Aztec de Mexico.



A.f.p.

Après le séisme de septembre 1985.



Gamma

Miguel De La Madrid

nant de voir peint sur les murs de Mexico, énorme mégalopole de 18 millions d'habitants : « Nos queremos goles, queremos frijoles » (nous ne voulons pas des buts, nous voulons des haricots). Contraint de faire face à un énorme endettement extérieur (96 milliards de dollars cette année), Miguel de La Madrid soumit le pays à une première cure d'austérité dès 1982. Recommandée — doux euphémisme — par le Fonds monétaire international, celle-ci commença à porter ses fruits et à assainir l'économie mexicaine.

Mais les élections législatives de juillet 1985 approchant, en même temps que montait le mécontentement des classes moyennes, De La Madrid, oublia un temps le F.m.i. et adoucit la rigueur. Ce qui, inévitablement, relança l'inflation, aggrava le déficit budgétaire et fit chuter le commerce extérieur. Sitôt la victoire du P.r.i. assurée, il y a donc moins d'un an, le gouvernement mexicain remit en vigueur le plan d'austérité. Il est à peine exagéré d'écrire que les fonctionnaires embauchés avant les élections furent licenciés après.

Cataclysme pétrolier

Sur cette politique bien peu cohérente vint d'abord se greffer le séïsme du 19 septembre dernier qui, ayant surtout affecté des bâtiments publics (hôpitaux, écoles...), accentua le mécontentement populaire vis-à-vis du gouvernement. Ensuite c'est la chute spectaculaire des prix du pétrole qui fit l'effet d'un second cataclysme, moins meurtrier, certes, mais plus préjudiciable pour l'économie du pays. Perte nette de cette chute pour les finances mexicaines : neuf milliards de dollars. Il faut cependant admettre que le Mexique a joué de malchance dans son désir de tirer parti de la manne pétrolière. Treizième producteur mondial en 1977, le pays est passé au quatrième rang en 1982. Mais, pour arriver à ce résultat, l'Etat mexicain a dû recourir à des importations massives de matériel dont l'effet fut bien sûr de creuser la dette. Or c'est au moment où les compagnies mexicaines se trouvaient dans des conditions optimales d'exploitation que le prix des cours commença à baisser progressivement, rendant d'autant plus difficile les remboursements. Et cela dès 1982. Quant à l'effondrement de ces derniers mois — atténué depuis — il a pris l'allure d'un véritable « défi du siècle » selon l'expression de Miguel De La Madrid.

(suite en page 18)

(suite de la page 17)

En conséquence, le Mexique n'avait guère le choix, sinon celui de céder aux pressions américaines et à celles des organismes financiers internationaux. Il doit renoncer au protectionnisme, s'ouvrir aux investissements étrangers et procéder à la privatisation de sociétés d'Etat. Un néo-libéralisme symbolisé par la « vente » de la Coupe du Monde à la firme « Televisa » qui dispose de cinq chaînes nationales et près de 350 canaux aux Etats-Unis. Mais tout cela au risque, pour le Mexique, de laisser une partie de sa souveraineté nationale et d'être intégré dans l'espace économique américain, le grand objectif des Etats-Unis, et la hantise suprême des nationalistes mexicains.

Toutefois on insiste sur le fait que l'Etat mexicain demeure très présent. Ainsi n'a-t-il pas remis en cause – mais pouvait-il faire autrement ? – la politique dite de subsides qui garantit aux plus pauvres de pouvoir se procurer des denrées à des prix sans rapport avec ceux du marché, mais aussi de voyager presque gratuitement.

Opium ou espoir du peuple ?

Dans ces conditions, les 100 millions de dollars laissés par les touristes venus assister au Mundial ne seront pas de trop, même si dans un premier temps le peuple mexicain n'en profitera guère. A plus long terme toutefois, le Mexique entend se servir de ce Mundial pour renforcer l'impact déjà considérable du tourisme dans une économie trop dépendante du pétrole. En 1985, le tourisme a en effet procuré du travail à 1,7 million de Mexicains. Les pouvoirs publics veulent aller encore plus loin. Supporters et visiteurs devront donc ramener un souvenir agréable de leur séjour. C'est pourquoi des mesures exceptionnelles ont été prises pour assurer leur tranquillité et... leur sécurité *(voir l'article de Carlos Ferrari-Lopez)*. Davantage qu'opium du peuple, le football revêt donc, dans un tel contexte, l'allure d'un nouvel espoir pour l'économie d'un pays traumatisé.



Gamma

Soupe populaire à Mexico.

Au-dessus du volcan

Il y a quelques jours un officier de la police mexicaine répondait à des questions des journalistes venus l'interroger sur un fait étrange. Pourquoi l'armée a-t-elle investi le stade « Azteca 2000 » haut lieu du « Mundial », où doit se dérouler le match qui consacrera le vainqueur de la compétition ? Après quelques tergiversations, le policier, pas très content de se trouver dans cette situation, répond : « Nous avons appris que des victimes du tremblement de terre, qui n'ont pas encore été relogées, allaient envahir le terrain pour s'installer sur la pelouse. Alors l'armée est là pour empêcher cette manifestation. »

Si d'importantes mesures de sécurité, avec une forte participation de l'armée mexicaine, ont été prises ce n'est pas tant par crainte des attentats du « Terrorisme international », qui les ont provoquées, que par la difficile et explosive situation sociale vécue par une majorité de Mexicains. Les anecdotes et les informations sont connues de la plupart des journalistes envoyés pour couvrir cette fête du sport. Bien évidemment, il n'est pas toujours facile d'en parler, on risque de ternir la joie des téléspectateurs. Ainsi, par exemple, des mesures policières ont été envisagées pour prévenir – si possible – la violence (pas très politique celle-là) qui sévit hebdomadairement dans les stades mexicains. Il y a quelques jours encore, à l'occasion d'un match entre deux équipes de la ligue de football local, des affrontements entre spectateurs ont laissé quelques cadavres sur les gradins.

Un autre sujet de préoccupation, mais chut ! ne le dites pas trop haut, c'est celui de l'évacuation des stades en cas de tremblement de terre. Déjà, en 1985, avant le séisme du mois de septembre, une bagarre éclata dans le stade bondé de la Ciudad Universitaria (Estadio Olimpico 68) qui avait provoqué la mort de quelques personnes, les bouches de sortie s'étaient révélées peu aptes à canaliser la foule. Si des spectateurs peu habitués à ce que le sol tremble sous leurs pieds sont pris de panique, quels sont les moyens envisagés pour vider les stades ?

D'autre part, des manifestations de paysans et d'Indiens sont programmées pour les prochaines semaines. Ils veulent utiliser cette « caisse de résonance » offerte par une présence massive de la presse internationale pour faire connaître leurs revendications. Avec un slogan limpide « Nous voulons des haricots, nous ne voulons pas de buts ! » Il est vrai que certaines précautions ont déjà été prises. Des murs d'un blanc éclatant ont été construits qui entourent et cachent certains bidonvilles qui pourraient donner une mauvaise image de la « participation populaire mexicaine » au Mundial. Vous pouvez le vérifier à côté du stade Netzahuacoytl, à quelques kilomètres de la capitale.

Aussi certains patrons modernes vont permettre à leurs ouvriers de regarder les matches. Non pas qu'ils vont leur payer les entrées aux stades, ils vont tout simplement enregistrer sur magnétoscope certaines rencontres que les employés pourront déguster à l'heure du déjeuner dans des locaux aménagés dans les enceintes des usines. Modernes, que je vous dis. Pour parer à tout éventuel mouvement social, surtout dans l'impressionnante mégapole mexicaine, les autorités envisagent d'accorder une augmentation de salaires qui pourrait être annoncée avant la fin du mois de mai. Mais cela ne pourra pas satisfaire toutes les familles qui vivent encore dans la rue, sous des tentes, après la destruction de leurs logements par le séisme.

Si, malgré tout, vous aimez le football et si vous vous apprêtez à regarder à la télévision les feintes de Platini, Maradona et autres Rummenige je vous conseille de vous procurer pour lire pendant les moments creux les rapports sur la situation des droits de l'homme au Mexique redigés par Amnesty International et par la Fédération internationale des Droits de l'homme (F.i.d.h.). L'Association « Mexique-Information » pourrait aussi vous fournir des documents sur la situation sociale et économique dans ce pays. Pour ne pas aimer le sport idiots.

CARLOS FERRARI-LOPPEZ

** Amnesty international : 18, rue Théodore Deck, 75015 Paris.*
** FIDH : 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.*
** « Mexique information » : 33 bis, rue Godot-de-Mauroy, 75008 Paris.*

LA NOBLE (!) INCERTITUDE DU MUNDIAL

PAR PHILIPPE MAQUAT

Le charme incontestable de ce Mundial 86 tient dans sa grande incertitude. En altitude, la raréfaction de l'oxygène donnant une prime aux joueurs plus « fins », plus économes de leurs efforts. Alors pourquoi pas la victoire d'une équipe européenne, emmenée par exemple par un Platini...

LES équipes d'Italie et de Bulgarie donneront ce samedi le coup d'envoi de la treizième édition d'une épreuve créée en 1928, à Amsterdam, sous l'impulsion d'un dirigeant français, Jules Rimet. Organisée deux ans plus tard en Uruguay, la première Coupe du Monde fut remportée par le pays organisateur qui, heureuse coïncidence, fêtait cette année-là – 1930 – le centenaire de son indépendance. Egalement champion olympique, le football uruguayen dominait alors la planète. Les représentants de ce petit pays d'Amérique du Sud n'avaient donc pas eu trop de peine à convaincre la Fédération internationale, réunie un an plus tôt à Barcelone, de leur laisser l'organisation d'une compétition dont la formule n'a pas été chamboulée depuis (1). Le succès aidant, un bouleversement ne s'imposait du reste pas.

Deux pays ont incontestablement dominé l'histoire de la Coupe du Monde : le Brésil et l'Italie qui, trois fois victorieux, ont remporté le trophée à titre définitif. Suivent avec deux victoires l'Uruguay et l'Allemagne fédérale ; quant à l'Argentine et l'Angleterre elles ont inscrit une fois leur nom au palmarès de l'épreuve. Il s'agit donc d'un partage parfaitement équitable entre l'Amérique du Sud et l'Europe qui ont fourni chacune trois nations victorieuses. Quel continent fera pencher la balance en sa faveur à l'occasion de ce Mundial 86 ? Aucun peut-être, car si le Mexique l'emporte le 29 juin prochain, c'est l'Amérique du Nord qui décrochera alors son premier grand succès.

Placés sous la direction d'un entraîneur européen, le Yougoslave Bora Milutinovic, les footballeurs mexicains ont suivi, à l'instar des volleyeurs français, un stage d'un an pour préparer l'événement. Mais, en dépit des qualités reconnues à certains joueurs, et notamment à l'attaquant du Real Madrid Hugo Sanchez, peu d'observateurs croient en les chances de la sélection mexicaine, de surcroît dominée par l'Angleterre (3-0) en match de préparation à Los Angeles.

Il n'empêche que le charme incontestable de ce Mundial 86 est, à priori, sa grande incertitude, aucune équipe ne se dégageant vraiment du lot. Pas même le Brésil, grandissime favori et somptueux vainqueur de l'édition 70, également organisée au Mexique, mais dont l'équipe semble moins au point cette année. A telle enseigne que Pelé (46 ans), très sévère vis-à-vis de l'entraîneur Télé Santana a même posé sa candidature pour porter le numéro 10 de la sélection. Rivalité entre les deux hommes ou bien-fondé des critiques du roi Pelé ? Difficile de faire la part des choses à distance. Il est sûr, toutefois, que le premier match joué par le Brésil, dimanche, contre l'Espagne, nous en dira plus sur la vraie valeur d'une sélection où figurent toujours des joueurs talentueux comme Falcao Socrates et Zico... Talentueux mais à coup sûr vieillissants. A quelques heures de l'ouverture du Mundial, le Brésil reste une énigme.

Pourtant, de l'avis de beaucoup de spécialistes, le titre ne devrait pas échapper à un représentant sud-américain, comme ce fut le cas à chaque fois que la Coupe du Monde échut à ce continent ou au Mexique proche. L'influence des supporters, de la chaleur et celle du nationalisme y sont probablement pour quelque chose. Car, si en 1958, le Brésil remporta le titre en Suède, jamais une équipe européenne n'a réussi à vaincre sur un autre continent. C'est pourquoi l'Uruguay, et surtout l'Argentine, avec son joyau Diego Maradona, figurent au rang des vainqueurs possibles. Reconnaissons toutefois que pas plus l'Uruguay en août dernier, que l'Argentine en mars n'ont laissé une impression très favorable au public français.

Nettement dominées par l'équipe de France à Paris, ces deux formations avaient surtout démontré les limites de leur jeu collectif et leur propension à user de la manière forte. Pas vraiment une découverte de ce côté-là, il est vrai. Dans le contexte mexicain il pourrait en aller différemment, si ce n'est au niveau de l'agressivité et en tenant compte que les équipes développant un

(suite en page 20)



Hans Rummenige.

Diego Maradona.

Presse-sports



Michel Platini, vu par Daullé.

UN FOOTBALL NON ALIGNÉ

Non soumis à la concurrence féroce entre les clubs avec salaires astronomiques, sponsorisation et publicité à la clé, le football algérien est au milieu du gué. Pour passer la vitesse supérieure il va dans les prochaines semaines se doter d'une nouvelle structure axée sur la mixité économique de l'Etat et du privé.

PAR MARC PERRY

POUR la deuxième fois consécutive, l'Algérie est présente à la phase finale de la Coupe du Monde. Rafraîchissons nos idées : Mundial 82 en Espagne, l'Algérie crée la sensation en infligeant au géant allemand un 2-1 défaite humiliante où Rummenige a ressenti les mêmes états d'âme que Goliath après sa célèbre partie contre David. Fous espoirs, retombés quelques jours après, lors d'un match « arrangé » entre la R.f.a. et l'Autriche (appartenant au même groupe de qualification que l'Algérie), privant ainsi l'Algérie d'une logique accession au deuxième tour. L'Algérie payait chèrement son arrivée dans le monde des grands du foot, d'autant qu'elle était éliminée après deux matches gagnés sur trois. L'Italie qui, par la suite, remportait la coupe, passait les qualifications sans remporter un match.

Cette année, donc, l'Algérie représente (avec le Maroc) le football du continent africain. Une assiduité qui ne doit rien au hasard. Un peu d'histoire. Le

(suite de la page 19)

football plus élaboré devraient être favorisées. En altitude, la raréfaction de l'oxygène donne en effet une prime aux joueurs plus « fins », plus économes de leurs efforts.

Dans la cour des grands

Alors pourquoi pas, contre toute attente, la victoire en altitude d'un Européen ? L'Italie, tenante du titre et en réserve depuis son triomphe espagnol ? L'Angleterre, qui, en dépit d'un football plus physique, possède une belle chance de prendre sa revanche sur ses supporters après le drame du Heysel et l'exclusion des compétitions européennes qui s'ensuivit ? D'autres encore comme l'Allemagne, une valeur plutôt sûre, sans oublier l'Union soviétique et... la France.

Demi-finaliste en Espagne il y a quatre ans, et victorieuse du championnat d'Europe organisée dans l'Hexagone en 1984, l'équipe de France s'est incontestablement hissée dans la cour des grands du football international, Michel Platini, plus d'une fois le sauveur de la sélection, n'y étant pas étranger. Portée au pinacle par les médias, courtisée par les sponsors de tout poil qui ont flairé l'affaire juteuse, l'équipe de France laisse toutefois planer un doute quant à sa faculté de vaincre des formations de gros calibre ; de surcroît hors de l'Hexagone. N'oublions pas, en effet, qu'il suffit aux joueurs français, pour être demi-finalistes en Espagne, de battre le Koweït, l'Autriche et l'Irlande du Nord, alors que le championnat d'Europe 84 était tout de même privé de la présence de l'Italie, de l'Angleterre et de la Pologne.

Michel Platini et ses coéquipiers disposent donc au Mexique d'une belle chance de lever ces réserves. Et cela d'autant que plusieurs joueurs et non des moindres (Bossis, Giresse, Tigana, Rocheteau et Platini) joueront leur dernière Coupe du Monde. Voire leurs ultimes matches internationaux. ●

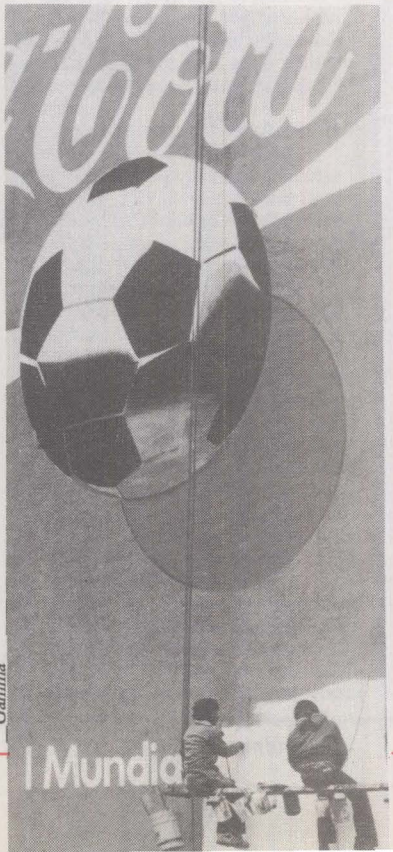
(1) La compétition réunit 24 équipes réparties en six groupes de 4. Les deux premiers de chaque groupe et les quatre meilleurs troisièmes seront qualifiés pour les huitièmes de finale joués par élimination directe.

Football is business

LE Mundial, c'est de la sueur, ce sont des exploits sportifs mais c'est également le marché économique de l'année. Côté mexicain, qui va tirer les prébendes de cette méga-industrie saisonnière ? A part les vendeurs de tickets au marché noir, les chauffeurs de taxi et les marchands d'enchiladas, on ne voit comme bénéficiaires que les patrons de « Télémexico », un groupe spécialement créé pour la retransmission de l'événement et la prestation de services aux T.v. du monde entier. C'est Télévisa, chaîne privée mexicaine, qui truste la moitié de Télémexico. « Football is business » ne contredira pas Guillermo Canedo, vice-président de Télévisa, de la Fédération internationale de Football et président de l'O.t.t. (Organisation de T.v. ibéro-américaines).

Cette année, Télévisa a fait très fort. Un poste de commentateur : 3 200 $ par match ; un studio de 120 m² plus trois caméras : 600 000 $ (4,5 millions de francs) ; un bureau : 1 200 $; un téléphone dans le stade ; 840 $ le match. En dollar, pas en pesos. Dans un élan de générosité surhumain la Fifa et le comité organisateur ont décidé de donner 10 $ par série de billets vendue pour les victimes du tremblement de terre. Billets qui entre parenthèses, font le bonheur des trafiquants au marché noir. Exemple : la série « A » du stade Aztèque (9 matches) valait à l'origine 450 $; désormais, vous l'achèteriez 2 000. Les 22 millions de touristes et professionnels, qui feront le déplacement, dépenseront 100 millions de dollars. Sur cette manne, l'Etat ne prélèvera que 15 % de taxes à la valeur ajoutée. Mais déjà la plupart des hôtels ont doublé le prix de leurs chambres et, dit-on, les pourboires doivent être payés d'avance. En fait, après le Mundial, la situation préoccupante de l'économie mexicaine n'aura guère changé.

La Coupe du Monde est un marché en pleine expansion. En 1974, en R.f.a, elle avait laissé un Bénéfice de 75 millions de francs ; en Argentine, il est passé à 121 millions ; en Espagne; en 1982, il a atteint 210 millions. Et cela, malgré « l'affaire Mundiespaña », un groupement d'agences de voyages et de chaînes hôtellières qui avait acheté des billets. L'escroquerie était la suivante : pour suivre les matches, il fallait aussi acheter un voyage touristique – à des prix prohibitifs. Les bénéfices de la Coupe du Monde sont ainsi répartis : 10 % à la Fifa, 25 % à la fédération organisatrice et 65 % aux autres fédérations. Le Mundial 1982 a rapporté à la France 15,4 millions de francs. La vente de billets ne représente désormais que 30 % du financement



Gamma

Boukerrou



L'équipe nationale algérienne.

football algérien n'est pas un phénomène nouveau. Le premier club à 100 % algérien fut créé en 1920 (le Club sportif d'Alger). Après la Seconde Guerre mondiale, les clubs professionnels ouvrent grandes leurs portes au championnat métropolitain. En 1950, les plus grands clubs français comptent 2 ou 3 Algériens. La guerre de libération a généré un corollaire extra-politique : la formation d'une équipe de football du F.l.n. composée de professionnels. Durant des années, cette équipe de haut niveau s'imposa comme ambassadeur itinérant de la cause algérienne. Sur les cendres de cette sélection, l'équipe nationale est née.

D'abord amateur, le foot outre-Méditerranée n'a subi un glissement vers des structures semi-professionnelles que récemment. En 1977, la réforme du sport de haut niveau a donné au foot un deuxième souffle. Désormais, les clubs seraient parrainés par des entreprises nationales, permettant, entre autres, aux joueurs en fin de carrière de s'insérer dans le monde du travail. Une réforme qui, par son action de regroupement et d'encadrement, a probablement permis à l'Algérie d'accéder aux Mundials 82 et 86.

Mais aujourd'hui, ce système montre ses faiblesses. Ce moyen-terme entre professionnalisme et amateurisme se bute au contexte footbalistique international qui, lui, est hyper-professionnalisé. En outre, l'Algérie a assisté pendant toute son histoire à une évasion de talents, qui perdure encore maintenant. Pensez ! Sept joueurs de la sélection nationale jouent à l'étranger, la plupart en France. Phénomène d'autant plus contradictoire que le foot est là-bas le sport national, qu'il existe un gisement de supporters exceptionnel et une pléthore d'excellents joueurs. Le marché intérieur du football ne fonctionne donc pas à plein régime, alors que toute les conditions sportives sont réunies.

Conditions sportives, certes, mais peut-être pas conditions économiques et politiques. Et là, nous rentrons dans l'autre aspect de la problématique footbalistique qui recoupe la réalité algérienne quotidienne. Le pragmatisme et le réalisme affichés par l'équipe de Chadli Bendjedid, élu en 1979 pour conduire la destinée de ce pays, tendrait à fournir aux Algériens le sport de haut niveau qu'ils méritent. Mais tout est question de temps. Passer d'une structure semi-pro à une conception telle que les pays tenant le haut du pavé professionnel la connaissent (concurrence féroce entre les clubs, salaires astronomiques, sponsorisation, publicité, etc.), n'est pas qu'affaire sportive. Quoi qu'il en soit, aucun Algérien ne souhaite les débordements commerciaux et la gabegie économique. Mais il est vrai qu'un surcroît de professionnalisme est largement attendu par les joueurs et le public. Pour accéder à la vitesse supérieure qu'induit ce surcroît, les Algériens ne le cachent pas, cela implique une mixité économique et donc un appel aux fonds privés, par le biais, entre autres, de la sponsorisation. Mais ce débat dépasse le sport pour atteindre le niveau économique qui celui-là agite ces derniers mois l'Algérie.

La baisse prévisionnelle des recettes pétrolière (98 % des revenus, 47 % du financement du budget), la démographie galopante (qui peut être un atout aussi bien qu'un revers, la moitié des 21 millions d'Algériens ayant moins de 15 ans, 60 % moins de 20 ans, 40 millions d'habitants prévus en l'an 2000), l'importation des deux tiers des besoins alimentaires, une économie souterraine trop importante qui fait naître des dysfonctionnements structurels dans le processus productif, tous ces éléments constituent des handicaps au décollage du pays et autant de défis à venir à bout. Un bonus, malgré tout, une dette extérieure assez faible (17 milliards de dollars et qui, phénomène unique diminue depuis 5 ans).

Deux écoles

« L'après pétrole » c'est surtout l'accroissement de la productivité, de la compétitivité et le choix de créneaux porteurs notamment industriels. Pour atteindre ces objectifs, largement partagés par l'opinion et ses dirigeants, il y a deux écoles dont les organes de presse se font les échos. D'un côté, « Algérie-Actualité », à la pointe du renouveau, spécialiste du pavé dans la marre, a consacré une série d'articles polémiques sur ce terrain. Très critique à l'égard du F.l.n. qu'il considère comme « le ministère de la parole » aux militants « au profil vague et aux compétences incertaines rompus à l'art de la langue de bois », ce journal a lancé un réquisitoire contre « les apôtres du socialisme misérabiliste et les nostalgiques de l'euphorie pétrolière triomphante », en concluant, concernant l'ouverture de secteurs au privé que « gagner de l'argent n'a jamais été une activité immorale ».

De l'autre côté, « Révolution Africaine », l'organe du F.l.n. en réponse, a fustigé « ceux qui voient dans le peuple une force de travail taillable et corvéable à merci », remarquant que « les masses refusent le libéralisme et réaffirment l'option socialiste ». Au milieu de la mêlée, Messaoudi Zitouni, membre du Comité central et ministre des Industries légères a tranché la querelle dans un article paru dans « El Moudjahid », impulsant la conception « d'une économie moderne » et « l'arrêt de l'intrusion de la politique dans la gestion de l'économie et la fin de l'Etat-Providence ».

Le débat, on le voit, est ouvert et c'est dans celui-ci où l'on peut voir l'interraction du football au tournant économique amorcé dans ce pays. Ces prochaines semaines, l'Algérie va se doter d'une nouvelle structure footbalistique, axée sur la mixité économique de l'Etat et du privé. Le gouvernement algérien souhaite d'ailleurs réviser les textes législatifs régissant les créations et le fonctionnement des sociétés d'économies mixtes, le but recherché étant d'assouplir les textes afin d'attirer les investissements nationaux et étrangers.

On le sait, la participation du secteur privé dans le sport n'est jamais innocente. Elle implique publicité, image de marque et, partant, consommation, production et marché intérieur. En outre, l'équipe nationale, capable de bons résultats, peut devenir l'ambassadeur économique et culturel de l'Algérie dans les pays où justement l'Algérie a intérêt à exporter. Le bénéfice prestige des compétitions internationales est une pratique courante. Pourquoi pas l'Algérie ? ●

de la Coupe du Monde. Ce n'est pas vraiment étonnant lorsque l'on sait, que le nombre de téléspectateurs en données cumulées est de 40 milliards pour la durée de la compétition (contre 1 800 000 spectateurs).

L'équipe de France n'a pas trop à se plaindre, puisqu'elle affronte bravement l'engouement des sponsors qui voient en elle le moyen de coller au look de vainqueur qu'affiche, en ce moment, notre équipe. Ainsi, Lee Cooper, Opel, Philips, A.g.f., Kodak, les champagne Langbiemont, les Ptt, le loto, Adidas se sont raccrochés aux wagons du train en partance pour Mexico. Officiellement, ils ont plongé pour 15 millions de francs, tout au bénéfice de la F.f.f.

Mais le Mundial ne fait pas vivre que les grosses entreprises. La firme Vetisport, une P.m.e. de Vendée qui fabrique les maillots de l'équipe de France, a confectionné 15 500 tenues livrables en mai. En un an, la P.m.e. est passée de 13 à 45 employés. D'ici à ce que Gattaz remplace Henri Michel, il n'y a qu'un pas...

MARC PERRY

IRRADIÉS... MAIS BIEN PORTANTS

PAR DENIS DANGAIX

Cinq mille employés intérimaires fréquentent durant les révisions annuelles les zones à risques de nos centrales nucléaires. Et il n'existe pas (ou très peu) de chiffres officiels les concernant. Les maladies professionnelles restent l'inconnue. Quant aux accidents du travail, La Hague, vient de reprendre l'actualité.

LE centre de retraitement de La Hague a connu, mardi 20 mai vers 16 h 30, un incident qualifié aussitôt par la direction de la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) de « fâcheux et regrettable ». Cinq ouvriers, occupés à obturer quelques vieux tuyaux sont alertés par leurs appareils de mesure de la présence soudaine de radiations. Il restait dans une des canalisations un liquide résiduel se révélant être une « solution radioactive ». Les résultats sont sans équivoques. L'un des ouvriers recevra une « dose » de 18 rems sur le corps et de 272 rems sur les mains. La dose annuelle admissible est de 5 rems par an pour le corps et 60 rems pour les mains. Un autre ouvrier sera « notifié » de 11,5 rems pour le corps et de 32 rems aux mains. Les trois derniers se « partageant » un taux moyen de 0,75 à 1,6 rems sur le corps.

En pleine affaire tchernobylienne, au milieu d'un certain doute partagé — les sondages l'indiquent — par une forte proportion de la population, cet accident sérieux, est relayé par l'ensemble des médias. A La Hague, l'accident du travail a frappé. Encore une fois, pourrions-nous dire, car le train-train quotidien de ce centre fourmille de « fuites », de « colmatages » ou « d'incendies ». Sur les cinq ouvriers contaminés, trois (dont les deux plus atteints) appartiennent à deux entreprises de sous-traitance : la Chaudronnerie du Petit Parc et la Sogedec. Un fait apparemment sans importance, signalé sans plus par nos médias désormais allèchés par tout ce qui est nucléaire, mais qui, pourtant éclaire l'industrie nucléaire d'une lumière que certains auraient préféré voilée.



« Grande visite »

A la fin 1982, E.d.f. employait environ 7 400 agents dans les centrales nucléaires. Ce chiffre reste aujourd'hui valable, le programme, depuis cette date, n'ayant pas énormément évolué. La quasi-totalité des agents sont classés « travailleurs D.a.t.r. » (Directement affectés à des travaux sous rayonnements ionisants). Nous l'avons déjà dit dans nos précédents numéros. Une centrale ressemble dans son principe à une sorte d'énorme cocotte minute. Celle-ci, et peut-être plus que d'autres industries du fait de la nature même de « ses » éléments, a besoin d'opérations de maintenance. Entretien, opérations de servitude, conditionnement des effluents, chaudronnerie... Bref la tuyauterie « au méga plus » dans son plus bel apparat. Mais cette industrie a une particularité : l'arrêt des réacteurs. Il est programmé au terme d'un cycle de fonctionnement de douze mois. Au bout d'un an, un tiers du combustible doit être remplacé. L'indisponibilité du réacteur en question est de l'ordre de 140 jours. Et là, souvent, bonjour les dégâts. La majorité des « incidents » met-

Fondation Jean-Jaurès



A.f.p.

Alain Madelin et les photographes de presse après une opération portes ouvertes à la centrale de Bugey.

tant en jeu la santé des travailleurs se passe en période dite « de grande visite » : en jargon du cru, en « période d'inspection ». Et là, l'industrie possède ses « têtes de Turcs » *(par référence au livre du journaliste allemand Gunther Walraff qui raconte entre autres dans son livre comment les travaux dangereux sont confiés aux travailleurs immigrés. Editions La Découverte).* D'après Henri Forest, médecin du travail et auteur d'un article dans le livre intitulé « les Risques du travail » (1), un bouquin superbement documenté : « Il est fait appel, pour les révisions, à un renfort important de main-d'œuvre fournie par des entreprises extérieures. 700 à 800 salariés, écrit-il (2), pour la révision annuelle d'une tranche, dont 600 environ pénètrent en zone contrôlée. Ces salariés effectuent 70 % du volume horaire requis pour une telle révision (180 000 heures au total). Au plan national, poursuit-il, on peut estimer à 500 le nombre d'entreprises extérieures ayant des effectifs de moins de 10 à plus de 300 salariés. Le nombre total de salariés concernés pouvant se situer aux environs de 5 000. » Plus loin, il est dit : « La plus grande partie de ce personnel intervient sur l'ensemble des centrales nucléaires françaises et se trouve en perpétuel déplacement (douze révisions de tranches différentes en 1982)... »

Pas de documents publiés

Contamination interne, irradiation externe, dose collective et dose individuelle, le nucléaire possède une nomenclature qui ferait peur à n'importe quel archiviste. Mais, pour résumer, sachez que la majeure partie des doses de « radioéléments » est reçue durant les révisions. Et c'est là où le bât blesse. Que l'on demande à ces messieurs d'E.d.f. ou de la Cogema des statistiques précises sur le nombre total de personnes exposées. Aucune réponse.

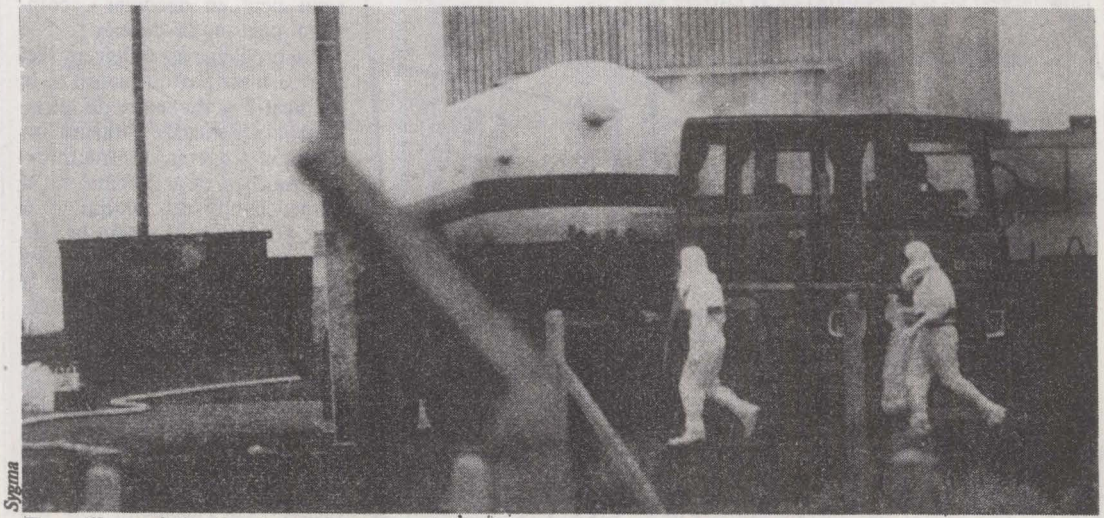
Et pour cause. Il n'existe pas de documents publiés donnant un quelconque chiffre, ni de pondération de ce nombre par le temps de présence dans les zones de travail exposées (ainsi, 30 % des agents d'E,d.f., classés D.a.t.r. et considérés comme exposés, ne pénètrent pratiquement jamais en zone contrôlée) (3).

On sait pourtant que la contamination par irradiation externe est celle qui frappe le plus. On sait aussi que le personnel E.d.f. (ou Cogema) est, non seulement suivi médicalement (c'est normal) mais aussi noté en fonction du nombre de rems trimestriellement reçus. On sait enfin que, vantant la sûreté de ses installations et de sa technicité, nos responsables de la santé publique donnent les chiffres qu'ils veulent.

La réalité est hélas encore plus noire. « En dépit des impératifs réglementaires, précise notre médecin du travail, le cumul de doses mensuelles et des « doses carrière », pour le personnel des entreprises extérieures, reste encore trop aléatoire. » Et d'ajouter : « Le nombre total de dépassements de doses maximales admissibles n'est pas connu, mais il est très certainement plus grand que pour le personnel E.d.f. »

Doses « carrière », doses cumulées, on comptabilise les rems comme des points de retraite. On prend l'ensemble des doses et on divise par le nombre de travail-

(suite en page 24)



Sygma

Travailleurs à l'usine de retraitement de La Hague

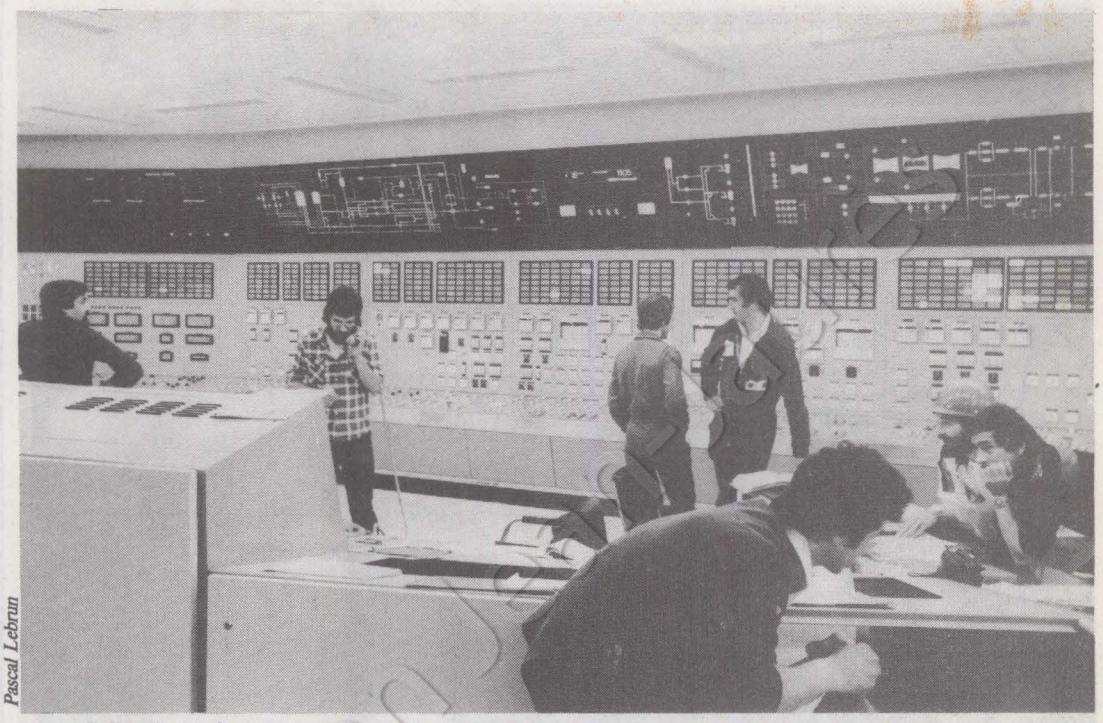
(suite de la page 23)

leurs. Et cyniquement, on parle de dose collective s'exprimant en « hommes-rems ». Oui, des têtes de Turcs... L'ennui de cette profession à risques, c'est non seulement qu'elle est divisée en de multiples statuts, mais surtout qu'elle ne possède pas un tableau de reconnaissance médical approprié *(voir encadré)*. Et, quitte à désoler le plus fou des administratifs, en matière de nucléaire la maladie professionnelle est aussi facile à cerner que le Plan particulier d'intervention (P.p.i.) de l'usine de La Hague. C'est aussi efficace qu'un communiqué d'Alain Carignon ministre de l'Environnement en cas de pollution radioactive, c'est dire !

L'accident du travail qui, soit dit en passant, possède une définition et une jurisprudence propres, est considéré comme un fait matériel, facile à reconnaître, provoquant une lésion corporelle simple à constater. D'une manière générale, la reconnaissance de l'accident du travail se juge selon deux critères : l'action violente et soudaine de la cause extérieure et le préjudice physique en résultant. La maladie professionnelle, quant à elle, est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession. Dans l'exemple de La Hague, l'accident du travail est évident. Mais la maladie professionnelle « qui peut en découler », comment peut-on la déceler ?

Le problème est tellement réel que ce n'est pas un hasard si le syndicat F.o. du centre de retraitement a demandé l'intégration en statut Cogema des intérimaires touchés. Car même si la nomenclature du tableau n° 6 (sur 80 en tout donnant la liste des maladies professionnelles dans le régime régional de la Sécurité sociale) est incomplète, celle-ci existe et est appliquée « dans la majorité des cas ».

Et puis, chose aberrante, c'est le travailleur qui doit faire les démarches si celui-ci considère être « malade ». C'est lui qui doit faire la preuve de l'étiologie (cause) de l'accident. On n'a qu'à regarder dans le tableau 6 les délais de prise en charge ; trente ans pour les leucémies, trente ans pour les cancers broncho-pulmonaires... pour se rendre compte de l'intérêt d'un vrai suivi médical, d'une réelle transparence, des risques qu'il encourt. Quarante ans après la découverte de l'intérêt du nucléaire civil, on en est encore à cacher la médecine. Et puis le temps de latence de la maladie est connu. Au stade actuel de l'exploitation de nos centrales (certaines vont bientôt fermer), ne pourrait-on savoir, enfin, combien de « têtes de Turcs » ont été « dosées » ? Et sur ce nombre, quel est le pourcentage admis de maladies dites « professionnelles ». En d'autre terme, combien de cancers l'exposition aux normes admissibles a-t-elle entraînés ? ●



Pascal Lebrun

« Salle d'entrainement » à Bugey.



(1) « Les Risques du travail » Editions La Découverte, en vente à la C.f.d.t. Un bouquin de référence, réalisé par une centaine d'acteurs. Impressionnant et... flippant.

(2) Pages 475-476.

(3) Page 479.

Note : sources Sydicat national du personnel de l'énergie atomique (C.f.d.t.) ; documents : Commission des maladies professionnelles (S.n.p.e.a.-C.f.d.t.).

Maladies professionnelles : encore des manques à combler

PAR DENIS DANGAIX

IL aura fallu attendre vingt et un ans pour que le législateur apporte certaines modifications dans ce tableau n° 6 correspondant aux « maladies professionnelles provoquées par les rayonnements ionisants ». Vingt et une années durant lesquelles les syndicats concernés, C.f.d.t. en tête, ont tenté de faire prendre en compte certaines « évidences » en comparaison avec la particularité du travail. Il est à noter tout de suite que, si le législateur avait, très tôt, (1950) intégré dans la nomenclature officielle les maladies de ce type, la seule et unique modification date de 1963, donc vingt et un ans avant, et ne portait que sur la liste indicative des professions.

A première vue, ce tableau paraît complet. Le nombre d'affections comme le délai de prise en charge semblent indiquer que la nature du labeur et ses effets induits sont signalés. Pourtant, l'analyse critique suivante, élaborée par Jean-Claude Zerbib, représentant le bureau national du syndicat national du personnel de l'énergie atomique (C.f.d.t.) est édifiante.

« L'ancien tableau (c'est-à-dire sans modifications N.d.l.r.) présentait des défauts de deux natures. Le nombre d'affections est très incomplet et les délais de prise en charge sont trop courts. Il existe plusieurs organes radiosensibles qui peuvent induire des cancers sous l'effet des rayonnements délivrés de l'extérieur (irradiation) ou de l'intérieur (contamination interne) et qui ne figurent pas au tableau. Sein, thyroïde, foie, pancréas... aucun de ces organes ne sont pris en compte ni dans l'ancien tableau ni dans le nouveau. Dans l'ancien, les délais de prise en charge étaient trop courts si on les compare aux temps de latence observés pour la survenance de l'affection. La leucémie, par exemple avait un délai de prise en charge (d.p.c.) de dix ans. Alors que l'on sait depuis la publication de la Commission des Nations unies de 1972 que la moitié des leucémies d'Hiroshima et de Nagasaki ont mis douze ans pour se déclarer. Ce qui veut dire, en clair, qu'appliqué au risque radioactif en France, plus d'un sur deux (de ces victimes n.d.l.r.) n'aurait pas été pris en charge par la législation française.

Ce qui a changé depuis le décret du 22 juin 1984 est :

— le D.p.c. pour la cataracte est porté de cinq à dix ans ;

— celui de la leucémie passe de dix à trente ans ;

— le D.p.c. du cancer broncho-pulmonaire est porté de dix à trente ans ;

— celui du cancer osseux est porté de quinze à cinquante ans.

Ce tableau ne prend en charge le cancer broncho-pulmonaire que dans le cas de contamination interne. Les travailleurs qui ont ce type d'affection par irradiations externes n'ont pas de couverture sociale. » Des manques à combler...

Ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale

Décret n° 84 492 du 22 juin 1984 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au décret n° 46 2959 du 31 décembre 1946.

Le Premier ministre, sur le rapport du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, décrète :

Art. 1er — tableau des maladies professionnelles n° 6 annexé au décret du 31 décembre 1946 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer des affections
Anémie, Leucopénie, thrombopénie, ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation aiguë.	30 jours	Tous travaux exposant à l'action des rayons X ou des substances radioactives naturelles ou artificielles, ou à toute autre source d'émission corpusculaire, notamment :
Anémie, leucopénie, thrombopénie ou syndrome hémorragique consécutifs à une irradiation chronique	1 an	Extraction et traitement des minerais radioactifs ;
Blépharite ou conjonctivite	7 jours	Préparation des substances radioactives ;
Xéralite	1 an	Préparation de produits chimiques et pharmaceutiques radioactifs ;
Cataracte	10 ans	Préparation et application de produits luminescents radifères ;
Radiodermites aiguës	60 jours	Recherches ou mesures sur les substances radioactives et les rayons X dans les laboratoires ;
Radiodermites chroniques	10 ans	Fabrication d'appareils pour radiothérapie et d'appareils à rayons X ;
Radio-épithétile aiguë des muqueuses	60 jours	Travaux exposant les travailleurs au rayonnement dans les hôpitaux les sanatoriums, les cliniques, les dispensaires, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires et radiologiques, dans les maisons de santé et les centres anticancéreux ;
Radionécrose osseuse	30 ans	
Leucémies	30 ans	Travaux dans toutes les industries ou commerces utilisant les rayons X, les substances ou dispositifs émettant les rayonnements indiqués ci-dessus.
Cancer broncho-pulmonaire primitif par inhalation	30 ans	
Sarcome osseux	50 ans	

Extrait du « Journal officiel » du 26 juin 1984



James Woods dans « Salvador ».

« Les baliseurs du désert ».

Un joyau dans le désert

Le désert. Caché derrière une dune, un village, peuplé de vieillards dignes et d'enfants turbulents en queue de cheval. Mais, existe-t-il bien, ce village ? Et cette malédiction qui entraîne les jeunes à disparaître baliser le désert ? Et que vient faire là le maître d'école ? Un trésor hypothétique, un livre magique, une jeune fille envoûtante, un ange de la mort, un muet et un boiteux, une barque abandonnée par Sinbad... Nous voilà au royaume du conte, aux accents véridiques et inimitables des Mille et Une Nuits. Le songe affleure et la métaphysique, en un étrange suspens, nous entraîne au cœur de quelque chose d'essentiel. Rien ici n'est superflu, pas un son, pas une image. Chaque plan d'une rigueur totale, chaque séquence d'une magie parfaite.

Un pur joyau, étincelant des mille feux du désert, des mille reflets des miroirs brisés par les enfants du village. Un film rare, très rare, à ne pas manquer. Mais pourquoi diable l'a-t-on sorti en plein Festival de Cannes, avec la certitude d'abréger sa carrière ?

* ***« Les Baliseurs du désert » de Nacer Khemir. Avec Nacer Khemir, Sonia Ichti, Soufiane Makni.***

Un lieu du crime presque parfait

Acharné, de film en film, Téchiné traque les fêlures des âmes inquiètes et frustrées. Parfois, l'hystérie gagne l'image, les personnages s'effritent à force de trop en faire. Mais « le Lieu du crime », sur lequel toujours on revient, lui, tient la route. Grâce à un scénario construit avec rigueur, grâce à des acteurs solides et mouvants. Grâce, surtout, à ce jeune garçon, héros rencontré à l'heure décisive du passage à l'âge adulte. Chacun des personnages, tour à tour, s'interroge sur son identité et ses désirs. Chacun cède à son destin. Tragique, évidemment.

* ***« Le Lieu du crime » d' André Téchiné. Avec Catherine Deneuve, Wadeck Stanczak, Danielle Darrieux, Victor Lanoux.***

Quand Woody se plante

Ce qu'il y a de fascinant avec Woody Allen c'est que ses erreurs de parcours n'entament en rien sa réputation de number one au rang des génies d'aujourd'hui. Un intouchable, un vrai, qui peut se répéter, se plagier, balbutier à l'infini : le public crie « Amen » et en redemande. Pourtant « Stardust Memories », pourtant « A Midsummer Night's Sex Comedy » avaient déjà montré que le grand flippé fabuleux pouvait flancher. Mais non : Allen a ses fans, ses inconditionnels qui passeront toujours sur tout.

Passeront-ils sur « Hannah et ses sœurs » ? Sûrement. Ils y verront l'éternelle remise en question de l'humanité masculine instable et de l'humanité féminine qui se cherche sans se trouver. Ils fêteront les retrouvailles avec l'humour juif new-yorkais, avec Dieu et ses multiples visages tout à la fois séduisants et trompeurs, avec la psychanalyse enfin expliquée aux spectateurs, avec cette Amérique horripilante et merveilleuse qui était déjà la toile de fond de « Annie Hall ». Bref ils seront en famille. Et justement, c'est cela qui coince. Cent fois sur le métier, Woody Allen remet le même film. Et si parfois ça marche, parfois aussi cela sent le réchauffé.



Woody Allen

« Hannah et ses sœurs », c'est un peu de la poudre aux yeux : un film essoufflé, décousu, un rien creux. Que Woody Allen soit impayable dans son rôle fétiche d'hypocondriaque miné par le complexe de la persécution ne change rien à l'affaire. Bien sûr qu'on l'aime, Woody : c'est pour cela que des fois on a envie de le gronder...

* ***« Hannah et ses sœurs », de Woody Allen. Avec Mia Farrow, Michaël Caine, Carrie Fischer, Barbara Hershey, Maureen O'Sullivan, Max von Sydow...***

La cauchemar au coin de la rue

Pour Martin Scorsese, Raymond Devos et Franz Kafka sont new-yorkais. Et « After hours », c'est un peu le bébé qu'ils auraient pu nous pondre. Un film d'horreur hilarant. Un cocktail détonant d'humour et d'angoisse, le cauchemar au coin de la rue qui vous tombe soudain dessus et ne vous lâche plus, menant le spectateur sur le front commun du rire et des sueurs froides. Un film captivant mais un petit film quand même, un peu surestimé dans le tintamarre cannois.

Sa force ? Son scénario, qui joue habilement sur l'ambiguïté et le mélange des genres : une histoire apparemment désopilante par son mécanisme (un mec paumé sans un sou dans les rues soudain hostiles de Soho, son errance nocturne et forcée, ses rencontres hasardeuses et les quiproquos qui ne manquent pas d'en surgir) et, finalement, une histoire totalement atroce, noire et démoniaque (la vie quotidienne est un vaste piège, les gens ordinaires sont tous monstrueux ou tarés et la moindre promenade peut se transformer en chasse à l'homme).

Scorsese met le doigt sur quelques réalités peu rassurantes : nos voisins, nos frères deviennent aisément nos bourreaux pour peu qu'ils soient groupés face à un individu solitaire. Moralité peu ragoûtante : ce sont d'abord sur les ambulances que l'on tire et ce sont en priorité les mecs à terre que l'on tabasse. Que Martin Scorsese soit une sorte de chrétien pessimiste profondément peu confiant en la race humaine abandonnée par Dieu se confirme de film en film. Reste que la maîtrise de sa caméra, le brio de ses dialogues, le charme de Griffin Dunne (comédien petit format, génération Dustin Hoffmann) et l'étrangeté de Rosanna Arquette parviennent à donner à ces modernes chasses du Comte Zaroff un parfum de sketch à la Marx Brothers. Fort.

* ***« Afert hours », de Martin Scorsese. Avec Griffin Dunne, Rosanna Arquette.***

PAR MARTINE DUCOUSSET, FABIAN GASTELLIER ET FREDERIQUE DE GRAVELAINE

Fort comme la mort

Violent et sanglant, parce que la guerre est violente et sanglante. Amer et désespéré, car qui peut oublier des corps d'enfants déchiquetés ? Nauséeux aussi, nauséeux surtout : comment ne pas vomir le cynisme de ceux qui jouent avec la vie d'un peuple comme d'autres font rouler les dés ? « Salvador » est tout ça, « Salvador » est un film coup de poing. Avec tous les inconvénients du genre – gros effets démonstratifs, caméra hésitante, réalisation pataude – mais qu'importe. L'essentiel, ce sont les yeux soudain dessillés de Richard Boyle, journaliste américain parti chasser le scoop au Salvador. Il voit, enfin. L'horreur de la guerre civile, la pourriture des charniers, la monstruosité des exactions perpétrées par les « Escadrons de la mort ». Il voit, complètement révolté, combien le gouvernement des Etats-Unis a les mains sales et la conscience boueuse. Il voit, et connaît désormais sa mission. Témoigner. Le film d'Oliver Stone – scénariste de « Midnight express » et de « l'Année du Dragon » – n'a pas d'autre ambition. C'est un film pour dire, et pour s'indigner. Un film pour mémoire.

** « Salvador » d'Oliver Stone. Avec James Woods, Jim Belushi, John Savage.*

All about Eve...

Il est peu benêt, Charlie. Un grand dadais millionnaire passionné par les serpents, mais si gauche, si désorienté devant les femmes. Pour la belle aventurière qui hante les paquebots de luxe en compagnie de son filou de père, c'est le pigeon tout trouvé. Par ici les gros sous, grâce aux cartes truquées. Mais rien ne se passe jamais comme on l'avait prévu. Eve tombe amoureuse du grand dadais, qui la demande en mariage, puis la rejette lorsqu'il apprend son passé. Furieuse, la jeune femme mijote sa vengeance : elle va se faire passer pour Lady Eve, une aristocrate britannique de passage dans le Connecticut... La suite, c'est comme le début. Génial. Drôle, émouvant, et parfois carrément burlesque – ah, les chutes à répétition d'Henry Fonda ! Une brillante comédie américaine signée Preston Sturges, ce grand méconnu d'Hollywood, à redécouvrir d'urgence. Barbara Stanwyck, dans un double rôle où elle rayonne d'intelligence et de beauté, y est exceptionnelle.

** « The Lady Eve », de Preston Sturges. Avec Barbara Stanwyck, Henry Fonda, Charles Coburn.*



Le 10 mai 1981 à la Bastille dans « Etats d'âme ».

INSTANTANES D'HISTOIRE

Mitterrand, du soleil !

Mon premier, c'est la tronche d'Elkabach à 19 h 53 un certain soir de mai 1981. Mon second, c'est la Bastille et ses trombes d'eau, la météo obstinément réac. Mon troisième c'est la rue Soufflot, le Panthéon, l'état de grâce. Mon quatrième, c'est le dur apprentissage de la rigueur, de l'échec de la réforme scolaire, du « oui » au nucléaire ; le lent réveil après les rêves, face aux réalités. Mon cinquième c'est une bande de cinq copains lâchés ensemble dans les années quatre-vingts : il y a l'énarque, le « socio-cu », le journaliste pur et dur, le Bayard de l'enseignement laïc et le copain « qui-n'est-pas-P.C.-mais-vote--communiste-nuance. »

Et mon tout, c'est notre histoire, cinq années d'embellies et de pincements au cœur ; cinq années d'« Etats d'âme » joliment racontées aujourd'hui par Jacques Fansten. Cinq années où l'on a vécu la foi de l'alternance, la rugosité des nécessités du pouvoir ; où l'on a flanqué pas mal d'illusions au vestiaire, mais cinq années que l'on n'est pas prêt d'oublier. « Qui votera à gauche maintenant ? » « Je », répondent en chœur les zozos du film.

Eux, c'est nous. Comment ne pas se reconnaître dans ces portraits affectueux et amusés d'ex-adolescents qui ont loupé Mai-68 pour cause de culotte courte, se sont rattrapés dans l'euphorie des manifs lycéennes de 1971-72 et ont fini porteurs des drapeaux du changement en entrant enfin dans l'âge adulte ? Pour la génération des 30-35 ans, « Etats d'âme » est un miroir doux-amer où l'on peut retrouver des phrases que l'on a tous prononcées ; où l'on peut lire quelques doux-amer constats : « D'un côté on annonçait la catastrophe, de l'autre on attendait le Paradis. La seule chose qu'on n'avait pas prévue c'est qu'on allait vieillir... »

Jacques Fansten, qui fut un enfant du Parti au sein d'une famille du Parti (les tribulations des « Lendemains qui chantent » son sublime téléfilm avec Wojetk Psoniak, ce sont ses tribulations) avant de naviguer parmi tous les groupuscules gauchistes possibles, de faire l'I.d.h.e.c. et de devenir metteur en scène, a filmé « à chaud ». L'envie de faire une comédie sur l'air du temps, de surtout ne pas prendre du recul pour surtout ne pas avoir à juger. L'envie de restituer la vie, quoi. Il s'explique, un cheveu sur la langue : « Ces années, j'ai voulu replonger dedans. Pour que le témoignage vienne du cœur. Je n'ai rien inventé : pendant le Front populaire, le cinéma s'est greffé sur l'histoire et cela nous a donnés « le Crime de Monsieur Lange », « la Belle Equipe »...



Jacques Fansten.

Question à deux roses : Fansten a-t-il filmé les déceptions du socialisme et, dans la foulée, les célèbres déçus ? Il s'en défend avec fougue : « J'ai entendu ce genre de refrain pendant tout le tournage, mais mon idée c'était surtout de dire, sans fard, ce que l'on avait vécu. Raconter ce à quoi l'on avait cru, ce sur quoi on a fini par passer ; ce sur quoi en définitive on n'a pas passé. » En vrac et dans le désordre, Jacques Fansten dresse sa liste : la réforme Chevènement, l'enterrement de la loi Savary, l'affaire des Irakiens... Alors, naïfs ses héros qui ont cru au grand chambardement ? « Mais non, rétorque-t-il. Les illusions, on feignait d'y croire ! On savait depuis longtemps que les miracles n'existent pas. La joie, c'était d'avoir envie d'y croire sans être dupe. Si on veut s'amuser de notre époque, il faut savoir aussi s'amuser de nos contradictions... »

« Etats d'âme », ou le zigzag des plaies et bosses d'un 10 mai à l'autre. Des années « qui compteront double, quand même, dans l'avenir. » Un film d'amour, en quelque sorte. Tourné avec bien des difficultés, venues de chez Chirac et même... d'ailleurs. Et qui c'est qui va voter à gauche demain ? « Je », répond Fansten. Nous aussi. Avec lui.

FABIAN GASTELLIER

Drôle d'écrivain

Raymond Queneau : « Journal 1939-1940 », suivi de « Philosophes et Voyous » — Gallimard. Numéro spécial du « Magazine Littéraire » consacré à Raymond Queneau — n° 228 — mars 1986.

UN mois avant André Malraux, presque jour pour jour, le 25 octobre 1976, disparaissait Raymond Queneau. Voici que Gallimard annonce la publication de son œuvre à « La Pléiade », la poésie devant ouvrir le feu tandis que le mystère commence à être levé sur le « Journal », gigantesque paraît-il et suffisamment iconoclaste pour justifier un maximum de prudence. La partie récemment publiée ne porte que sur la « Drôle de guerre » durant laquelle Queneau fut mobilisé, nommé caporal, mais cantonné à l'arrière en raison de son âge (à l'époque 36/37 ans). A mesure que le temps s'éloigne, la « Drôle de guerre », et la guerre moins drôle qui s'en suivit revêtent une tonalité particulière et persistante qui dût être celle que perçurent sur le champ les contemporains.

On s'en rend compte lorsqu'on lit « les Carnets de la Drôle de guerre » de Sartre, les romans de Raymond Guérin, l'œuvre de Georges Hyvernaud que les éditions Ramsay ont eu bien raison de ressortir, ou bien encore le tout dernier pamphlet de Roger Ikor ,« Ô soldats de 40 » ; le montage cinématographique intitulé « Le Temps détruit », consacré à Paul Nizan et à Maurice Jaubert, que la télévision vient de présenter à un vaste public suggère le même climat. Il serait intéressant de définir ainsi la typologie d'une période de notre histoire, telle du moins que l'ont restituée les écrivains dont l'un d'entre eux, Roland Dorgelès, inventa le terme fameux de « Drôle de guerre ».

Mais on peut également lire ce fragment du « Journal » de Queneau à la lumière de son œuvre. Au moment où nous commençons notre lecture, c'est-à-dire en juillet 1939, alors que la mobilisation n'a pas encore eu lieu, où en est notre auteur ? Il a notamment publié « Odile » roman dans lequel il règle ses comptes avec André Breton et le surréalisme, la « Nouvelle Revue française » s'apprête à sortir « Un rude hiver » (dont le titre s'accorde pleinement avec la saison qui va suivre), il travaille à « Gueule de pierre » et chaque jour ou presque jette les fondements d'une nouvelle fiction. La boulimie littéraire de notre homme est d'ailleurs fantastique, qu'il s'agisse d'écriture ou de lecture.

Les responsables de l'édition du « Journal » indiquent en fin de volume les titres dévorés par Queneau dont il parle souvent dans ses notes quotidiennes : non seulement c'est colossal mais encore d'une diversité étonnante, où l'on reconnaît la curiosité diabolique d'un écrivain déjà porté vers l'esprit encyclopédique. Charles Morgan voisine Dostoïevsky, les sages chinois se combinent avec les philosophes grecs, les géomètres avec les sociologues et les auteurs de polars, de même qu'avec un « Cours élémentaire de topographie » ou un « Manuel de gradé d'infanterie » ou encore « le Cours supérieur de l'Histoire de France » de Lavisse et Conard. Les méditations religieuses ne sont pas omises. Notre surprise n'aura pas été mince de découvrir un Queneau sérieusement religieux.

Queneau évoque à diverses reprises « l'abandon à la Providence divine », il note : « C'est la logique qui m'attire vers Dieu, c'est-à-dire « la notion de Vérité » et le 18 juillet 1940, le mathématicien et pataphysicien Queneau livre sa conception lorsqu'il s'écrie : « On ne peut rien dire de Dieu, même qu'il n'existe pas. » Est-ce le caractère élémentaire et tragique des événements qui explique une foi simple (le 10 mai 1940, Queneau adresse une petite prière à Dieu) et sécurisante ? Comme tant d'autres témoins, Queneau, bidasse parmi les bidasses, même si un commandant lettré lui a facilité un moment la vie de caserne, a observé ce qu'il appelle « l'avachissement généralisé... l'égoïsme des hommes, la

Lisez aussi :

*** Georges Hyvernaud : « Œuvres complètes 1 — la Peau et les os, 2 — le Wagon à vaches ». — 2 vols. Ramsay.**

Cinq ans prisonnier de guerre en Allemagne, Hyvernaud a écrit sur ce monde particulier qui prolonge « la Drôle de guerre ». Edité après 1945, oublié depuis, disparu en 1983, voici qu'on le redécouvre (un 3e volume contiendra des inédits) M. Guérin, Etiemble le préfacent et sa lecture est recommandée. Un témoin d'une réelle acuité.

*** Roger Ikor : « Ô soldats de Quarante !... — Albin Michel.**

Ikor a vécu « la Drôle de guerre » jusqu'à Dunkerque. On oublie trop souvent les pertes terribles de cette guerre qui ne fut pas que d'opérette. L'auteur des « Eaux mêlées » a instruit le procès, ses pièces sont nombreuses et judicieuses, Parfois elles l'entraînent dans l'excès. Il ne faut pas ignorer ce « J'accuse ».

*** Christiane Rimbaud : « Le Procès Mendès France » — Perrin.**

Vichy a trouvé des boucs émissaires... pour tenter d'effacer 40. Et qui de plus indiqué qu'un député radical socialiste, franc-maçon, juif... et ancien sous-secrétaire d'Etat du gouvernement Blum de 1939 : comme on sait P.m.f. s'évadera enlevant à Vichy l'un de ses alibis.

*** Richard Cobb : « Vivre avec l'ennemi : la France sous deux occupations 1914-1918 — 1940-1944 » — Editions du Sorbier.**

C'est notamment à travers la littérature que ce très réputé universitaire britannique a tenté de comparer deux périodes tragiques de l'Histoire de France. L'angle de vue et la méthode sont passionnants. Queneau aurait sans doute apprécié ce livre tout à fait original.

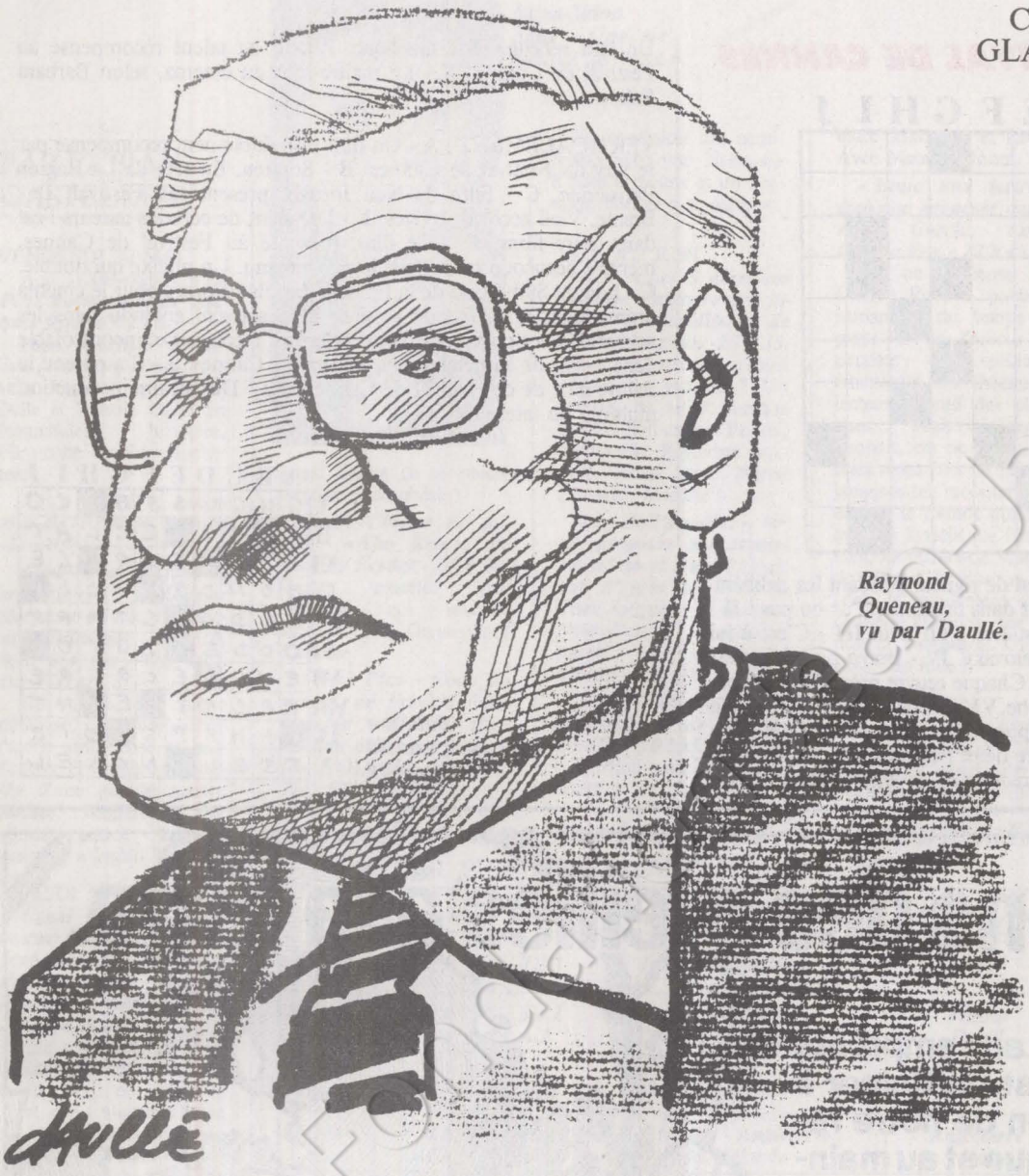
*** Studs Terkel : « Chacun sa guerre » — Editions de la Découverte.**

Spécialiste de l'histoire orale, Studs Terkel qui fut notamment l'auteur d'un inoubliable livre sur Chicago (c'est dans cette ville que je l'avais rencontré) raconte la guerre des humbles : G.i's, Anglais, Russes, Japonais. La guerre vécue par les 2e classes... Immense succès aux Etats-Unis, le livre est hélas passé inaperçu en France. Il n'est pas trop tard pour le lire.

* S'il vivait Queneau nous aurait également conseillés de lire d'Alphonse Allais « Amours, Délices et Orgues » (10/18) ; le recueil d'André Salmon : « Carreaux et autres poèmes » (Poésie/Gallimard), sans être Max Jacob, Salmon, fut un proche d'Apollinaire et sa première période vaut qu'on y aille voir... Le roman d'Armand Robin : « Le Temps qu'il fait » (« L'Imaginaire », Gallimard)... unique roman d'un poète singulier, disparu en 1961, qui décrit (parfois à l'aide de vers) la misère rurale en Bretagne. Enfin parmi les vivants et les nouveautés, Queneau suggérerait le dernier recueil poétique de Jacques Roubaud : « Quelque chose moi » (Gallimard) (Ramsay vient de publier la traduction de Roubaud de « la Chasse au snark » de Lewis Caroll) et de Marc Augé : « Une ethnologue dans le métro » (un ethnologue et pas Zazie, *voir notre article consacré à « la Traversée du Luxembourg » du même Marc Augé — Hachette, « l'Unité n° 630 »).*



LA CHRONIQUE DE CLAUDE GLAYMAN



Raymond Queneau, vu par Daullé.

férocité de leur système « D »... ». Comme toujours en temps de crise aiguë chacun ne pense qu'à soi tandis que la solidarité est reléguée aux oubliettes, l'idée communautaire se nichant dans la transcendance, voire l'au-delà religieux !

Le romancier Queneau, qui a affectionné les gens du peuple, et l'ancien zouave de la guerre du Rif ont peut-être trouvé ici de quoi observer. Nous sommes tous ainsi quelque peu et à la fois « Philosophes et Voyous » (ne manquez pas ce texte court, drôle, roboratif et d'une érudition à couper le souffle). A moins que l'idée d'une mort imminente n'ait également rapproché Queneau de Dieu : « La mort est partout, c'est elle qui anime la vie, c'est la déesse, le Dieu, qui danse, le Grand Transformateur ». Queneau a du reste senti les conséquences de la guerre sur sa petite personne : « Qu'une modeste réussite m'échappe grâce à une guerre, serait assez réjouissant. »

Et, en effet, en cet été de 1939, Queneau qui est marié à Janine Queneau (ex-belle-sœur d'André Breton) dont il a un fils Jean-Marie (les taloches tombent sur ce dernier), vient d'achever une psychanalyse de six ans sur laquelle il fournit de précieux renseignements ; il est prêt d'enseigner à Neuilly dans l'école des Jolas (les parents, naturalisés américains, de la musicienne Betsy Jolas) ; tandis que la publication de son roman dans la N.r.f. peut ressembler à une « reconnaissance », déjà entamée par une collaboration à la revue « Volontés » que dirige Georges Pelorson alias Georges Belmont. En un mot la guerre arrive quand Queneau a trouvé sa voie littéraire et amorcé son intégration matérielle, sociale et peut-être morale dans la société.

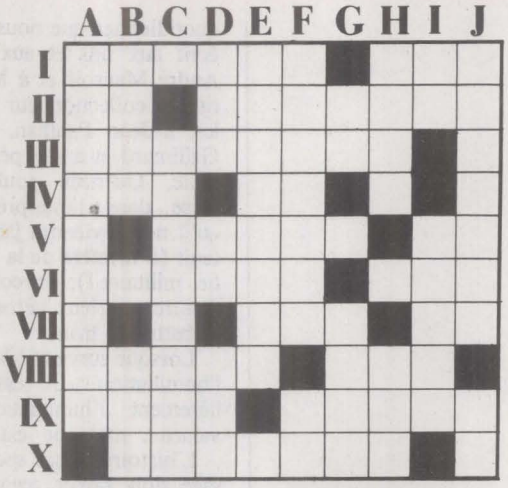
Pourtant pas de dépit excessif chez Queneau qui, bon bougre, accepte la vie comme elle vient. Il continue sur la lancée surréaliste à noter ses rêves quasi quotidiennement, fait suivre à sa femme et à son fils le chemin de ses périgrinations entre Nantes, Fontenay-le-Comte, La Roche-sur-Yon, etc. Il relève minutieusement l'amour qu'il fait à sa femme, s'enferme dans les bibliothèques municipales pour dévorer d'invraisemblables bouquins et rédiger les fameuses notes quotidiennes que nous lisons ; il écrit aux uns et aux autres, à André Maurois et à Michel Leris, au collectionneur Kahnweiller, à Jean Paulhan, à Gaston Gallimard et à son père. Anglophile, Queneau souhaite être versé dans l'interprétariat, ce qu'il ne parviendra jamais à obtenir (ô mystère de la bureaucratie militaire !), et comme tant d'autres, curieux héros, il désire se battre au front.

Lorsque survient Mai-40, c'est l'humiliation : « Je ressens singulièrement l'humiliation d'être vaincu... mais où est le bien ? ... L'histoire et ses secrets ... Le sage doit savoir regarder l'histoire s'accomplir devant lui ... Hitler et ce qui se passe ... c'est de l'histoire comme on en connaît depuis que le monde a une histoire. » Résignation ?... « Ma position sceptique est très forte, très solide... » Paroles d'un homme lucide, dont l'œuvre est, pour l'essentiel, encore devant lui, qui aurait pu devenir un romancier seulement populiste, si ses affinités ne l'avaient porté sur les pas de Max Jacob, James Joyce, écrivains de référence pour lesquels il professe de l'admiration et qui le conduiront à une véritable exigence. Au cours de l'été 1940 (1940, année bisextile, note-t-il), après onze mois sous l'uniforme, Queneau est rendu à la vie civile.

Dans le numéro spécial du « Magazine Littéraire » Jean Lescure évoque les textes de Résistance rédigés par Queneau tandis que Noël Arnaud rappelle les choix politiques d'un ancien surréaliste qui suivit Boris Souvarine dans sa critique de gauche de l'U.r.s.s. et qui, au lendemain de la guerre, penchera cependant souvent du côté du P.c.f. officiel pour ensuite, après 1960, se retirer de tout engagement politique. 1939 et l'après-guerre s'éclairent ainsi réciproquement et éclairent un rôle d'écrivain né dans la mouvance d'une révolte littéraire et politique, porteur d'un héritage plus que jamais vivant, qu'on retrouve chez Georges Perec, Italo Calvino ou Jacques Roubaut. Les inédits, la période de purgatoire qui n'en fut pas vraiment une et le recul permettent une synthèse Queneau que couronnera la publication de La Pléiade et qu'amorce celle du « Journal ». ●

PAR REMY ALBERT

THEME : LE FESTIVAL DE CANNES



HORIZONTALEMENT : I - Il est de rigueur pendant les délibérations du jury du Festival. Tiennent dans la palme, d'or ou pas ! II - Symbole chimique. Manquai, peut-être d'un rien. III - C'est à lui que se compare lui-même Konchalovsky. IV - Bravo ou lobo, c'est toujours John Wayne. Argon. V - Chaque œuvre présentée l'est par le jury du Festival. Moitié de gavroche. VI - « Tenue de Soirée » en a fait à sa présentation au Festival. Supposé être le meilleur, même au cinéma. VII - Mets d'Asie. Sépare deux Festivals de Cannes. VIII - Prénom d'un acteur américain, créateur de « westerns-spaghettis ». Un vrai rebelle. IX - Gaëlique. Acteur au talent récompensé au Festival de Cannes. X - Le maître-mot du cinéma, selon Barbara Sukowa.

VERTICALEMENT : A - Un film trop faiblement récompensé par le jury du Festival de Cannes. B - Soutien. En tête de La Région Parisienne. C - Film de Neil Jordan, présenté au Festival. D - Brame. Vieil accord. Arrivés. E - Le talent de certains auteurs l'est dans leurs films. F - Ce film, présenté au Festival de Cannes, méritait beaucoup mieux que le prix obtenu. Un préfixe qui double. G - Lac du Sud-Ouest de la France. Parfois péjoratif pour le cinéma dramatique. H - Grondé et sévi. Bien souvent entendu dans les westerns et les polars. I - Fleuve français. Déchaîné et incontrôlable dans le fim de Konchalovsky, présenté à Cannes. J - Il a obtenu la Palme d'or de ce Festival de Cannes (La). Devant une production multiple ou internationale.

Solution des mots croisés du n° 649

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I	G	U	G	U	S	S	E	■	C	O
II	R	■	R	S	■	E	C	L	A	T
III	I	P	A	■	S	C	R	■	L	E
IV	M	O	N	D	E	■	I	C	I	■
V	A	L	D	O	■	S	T	A	F	F
VI	C	O	D	E	■	A	U	T	O	■
VII	E	N	U	■	E	C	R	I	R	E
VIII	R	A	C	E	S	■	E	■	N	T
IX	■	I	H	A	P	S	■	O	I	E
X	T	S	E	U	■	N	O	B	E	L

Donnons des oreilles à la terre.

Souscrire aux emprunts de la C.N.T., c'est participer à la modernisation de notre réseau téléphonique et au maintien de l'avance technologique des télécommunications françaises.

C'est donner des oreilles à la terre.



CNT

Caisse Nationale des Télécommunications

Prêtez l'oreille à nos emprunts.

20, av. Rapp - 75341 Paris Cedex 07 - ☎ 47 05 94 39

ROUX, SEGUELA, CAYZAC & GOUDARD



Miou-Miou dans « Une vie comme je veux ».

PAR FABIAN GASTELLIER

VENDREDI 30 MAI

A.2. Ciné-club : « Le Pont du Nord », de Jacques Rivette - 23 h.

Paris, onirique et réaliste ; Rivette, plus Nouvelle Vague que jamais ; Bulle et Pascale Ogier en funambules hénétées. Film-culte ou film-cauchemar.

F.r.3. « Taxi », magazine de Philippe Alfonsi -21 h 35.

Canal Plus « Après la répétition », d'Ingmar Bergman - 21 h. Prochaines diffusions les 3/6, 6/6, 8/6 (en VO), 10/6 (en VO) et 12/6.

Un metteur en scène désabusé, une jeune comédienne amoureuse et passionnée et l'ombre alcoolisée d'une grande actrice déchue. Règlements de compte assez statiques mais il y a Ingrid Thulin.

SAMEDI 31 MAI

Canal Plus « Une vie comme je veux », série de Jean-Jacques Goron. Première partie - 20 h 30. Prochaines diffusions les 2/6, 4/6 et 6/6.

Elle a 40 ans, un mari député, des enfants charmants. Mais en faisant le point, elle réalise que la vie qui va, c'est surtout la vie qui s'en va. Alors du travail, du courage, un amant de 15 ans son cadet : la voilà partie. Joli, le conte de fées modernes signé par Jean-Jacques Goron et qui voudrait nous faire croire que toute femme désireuse de travailler devient illico directrice de collection dans une maison d'édition, et que toute quadragénaire fugueuse foudroie net un adolescent qui lui restera fidèle jusqu'aux dernières rides. Bon, on aura compris... Reste que Miou-Miou a bien du charme et que retrouver Pierre Arditi est toujours un plaisir.
Deuxième partie le 7 juin à 20 h 30.

DIMANCHE 1er JUIN

T.f.1. « Max et les ferrailleurs », de Claude Sautet -20 h 35.

Romy dans sa baignoire, Piccoli en flic ambigu : du grand Sautet ça se revoit toujours avec plaisir.

F.r.3. Cinéma de minuit : « The Kiss », de Jacques Feyder - 22 h 30. Garbo muette, par l'homme qui inventa « l'Atlantide ». On se pâme d'avance.

Canal Plus « Coup de cœur », de Francis Ford Coppola - 20 h 30. Prochaines diffusions les 3/6 (en VO), 6/6 (en VO), 7/6, 10/6 et 12/6.

La confusion des sentiments avec une Nastassja Kinski à mourir et un Frédéric Forrest à se damner.

LUNDI 2 JUIN

A.2. « Les 5 dernières minutes : meurtre par intérim », téléfilm de Claude Loursais -20 h 35.

Le meurtrier s'est-il gourré de victimes ? Un téléfilm de 1973, lorsque Cabrol était encore Bourel, c'est-à-dire Raymond Souplex. Aussi avec Pierre Brasseur. Mazette !

« Le Défi mondial », série proposée par Daniel Bertolino et Daniel Creusot d'après le livre de Jean-Jacques Servan-Schreiber. Cinquième partie : « Le Miracle japonais » -20 h 15.

F.r.3. « Raphaël ou le Débauché », de Michel Deville - 20 h35.

Portrait mutin d'un lutin libertin. Du grand Deville entre Marivaux et Laclos. Avec Maurice Ronet.

« Boîte aux lettres », émission proposée par Jérôme Garcin. Invité : Claude Roy - 22 h 45.

On ne présente plus Claude Roy, le poète, le romancier du temps qui passe et de l'amour qui persiste ; le spectateur émerveillé du théâtre, le lecteur attentif des classiques... Mais si on le connaît, on ne le voit jamais assez, on ne l'écoute jamais assez raconter la vie qui va, le monde politique avec sa kyrielle de fanatismes, les éclairs de Vilar ou de Gérard Philipe ou, encore, le hululement de la chouette chevêche par une nuit de campagne. Claude Roy, à la folie !

MARDI 3 JUIN

T.f.1. « Une histoire vraie », téléfilm de Claude Santelli d'après Guy de Maupassant - 20 h 35.

Amours ancillaires. Marie-Christine Barrault, Denise Gence, Pierre Mondy et Isabelle Huppert sont au rendez-vous.

« Le Fruit de vos entrailles », série proposée par Rolande Girard. Première partie - 22 h.

Le « destin de Monique » de Bretécher version réaliste : tout, tout, tout sur les bébés congelés et autres merveilles de l'anti-nature.

F.r.3. « La Dernière séance », émission proposée par Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui : « la Chevauchée des bannis », d'André de Toth et « La Porte s'ouvre », et Joseph Mankiewicz - 20 h 35.

En lever de rideau l'histoire édifiante d'un fermier qui part en chasse contre le grand banditisme. Avec Robert Ryan. Puis, plus sérieux, un Mankiewicz peu connu sur le racisme ordinaire. A découvrir.

MERCREDI 4 JUIN

A.2. « L'Heure de Vérité ». Invité : Lionel Jospin - 20 h 35.

F.r.3. « Un amour interdit », de Jean-Pierre Dougnac - 22 h 50.

L'enfant trouvé séduit sa mère adoptive. Œdique italien du XVIIIe avec Brigitte Fossey, Fernando Rey et Agostina Belli.

A.2. « Résistances », magazine proposé par Bernard Langlois -21 h 55.

F.r.3. « La Taverne de l'enfer », de Sylvester Stalonne - 20 h 35.

Et si vous en profitiez pour relire du Claude Roy ?

« Quoi de neuf ? », magazine proposé par Claude Glayman. IDF-18 h 34.

En compagnie de ma pomme, et oui, pour parler des premiers festivals du printemps et des 70 ans de Yehudi Menuhin.

Canal Plus « Le Baiser de la femme-araignée », de Hector Babenco -20 h 35. Prochaines diffusions les 8/6, 9/6, 14/6 (en VO), 1756 Et 18/6.

Le face-à-face, dans une prison d'Amérique latine, d'un homosexuel et d'un détenu politique. Sublime interprétation de William Hurt qui glana le prix, à Cannes, en 1984.

Sélection des matches et nos pronostics

PAR PHILIPPE MAQUAT ET MARC PERRY

DATE	HORAIRE	CHAÎNE	EQUIPES	PRONOSTIC
Samedi 31 mai	20 h	T.f.1	Italie - Bulgarie	Nul
Dimanche 1er juin	0 h 20 h	T.f.1 A.2	France - Canada Brésil - Espagne	France Brésil
Lundi 2 juin	20 h	T.f.1	U.r.s.s. - Hongrie	U.r.s.s.
Mardi 3 juin	0 h 22 h	T.f.1 A.2	Portugal - Angleterre Algérie - Irlande	Angleterre Nul
Mercredi 4 juin	0 h	T.f.1	Ecosse - Danemark	Danemark
Jeudi 5 juin	20 h 22 h	A.2 T.f.1.	France - U.r.s.s. Italie - Argentine	Nul Italie
Vendredi 6 juin	22 h	T.f.1	Brésil - Algérie	Algérie
Samedi 7 juin	22 h	A.2	Espagne - Irlande	Irlande
Dimanche 8 juin	20 h	A.2.	R.f.a. - Ecosse	R.f.a.
Lundi 9 juin	20 h	T.f.1	France - Hongrie	France
Mardi 10 juin	20 h	A.2	Argentine - Bulgarie	Argentine
Mercredi 11 juin	23 h 55	A.2.	Pologne - Angleterre	Nul
Jeudi 12 juin	20 h 22 h	A.2. A.2.	Brésil - Irlande Espagne - Algérie	Brésil Espagne
Vendredi 13 juin	20 h 22 h	T.f.1 T.f.1	R.f.a - Danemark Uruguay - Ecosse	Nul Ecosse



Revenue au gouvernement depuis le 16 mars, la droite montre chaque jour sa volonté de démolir l'œuvre accomplie par la gauche. Après cinq ans de pouvoir, le Parti socialiste se retrouve dans l'opposition mais le score historique qu'il a obtenu et la présence à l'Elysée du Président de la République lui laissent de larges perspectives d'action. Chacun comprend que la coexistence voulue par les institutions est aussi un combat de tous les jours et que pour mener à bien ce combat le P.s. a plus que jamais besoin d'accroître ses moyens d'information et de communication.

C'est pourquoi nous lançons une nouvelle campagne d'abonnements à « l'Unité » liée à la campagne d'adhésions au parti. Toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce que le P.s. dépasse le seuil de 30 % doivent prolonger leur action en participant directement à cette campagne. Permettre à « l'Unité » de parler plus fort et d'être plus efficace face à la grande presse de droite, c'est votre affaire à tous. N'attendez pas. Nous comptons sur vous.

.....

Bulletin d'abonnement à retourner à l'administration de « l'Unité »
10, rue de Solférino - 75007 PARIS

Je soussigne .....

.....

demeurant .....

.....

.....

désire souscrire un abonnement à « l'Unité » et vous adresse la somme correspondante.

★ ***abonnement de six mois (210 F)***
★ ***abonnement d'un an (310 F)***
★ ***abonnement de soutien (à partir de 500 F)***

par chèque bancaire, chèque postal ou virement au C.c.p. « l'Unité » : 2.342.35.J. - Paris

Date Signature

Les abonnés arrivés à échéance sont priés de joindre à leur réabonnement la dernière bande d'envoi du journal.

Diffusion N.m.p.p. - Commission paritaire n° 52 325